

HSBC Assurances Vie (France)

**Rapport sur la Solvabilité
et la Situation Financière 2018**



HSBC
Assurances



La direction financière de HSBC Assurances a été récompensée par un trophée d'argent de la finance pour la deuxième année consécutive, décerné par le magazine Décideurs et Leaders League, dans la catégorie *Meilleure direction financière* pour le secteur Finance, Assurance et Asset Management.

Pour toute copie papier
du présent rapport, veuillez
adresser votre demande à :
HSBC Assurances Vie
Service des relations publiques
Immeuble Cœur Défense
110 Esplanade du Général de Gaulle
La Défense 4 - 92400 Courbevoie

Le rapport est
également disponible
sur le site internet suivant :
www.hsbc.fr

Sommaire

- 1 Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2018
- 2 Synthèse
 - Présentation de Solvabilité 2
 - Présentation de HSBC Assurances Vie
 - Chiffres clés de l'année 2018
 - Synthèse du rapport
- 5 Section A : Activités et résultats
 - A.1. Activités
 - A.2. Résultats des activités de souscription
 - A.3. Résultats des investissements
 - A.4. Résultats des autres activités
- 10 Section B : Système de gouvernance
 - B.1. Informations générales sur le système de gouvernance
 - B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité
 - B.3. Système de gestion des risques
 - B.4. Contrôle interne
 - B.5. Fonction d'audit interne
 - B.6. Fonction Actuarielle
 - B.7. La gestion des activités sous-traitées
- 23 Section C : Profil de risque
 - C.1. Risque de souscription
 - C.2. Risque de marché
 - C.3. Risque de liquidité
 - C.4. Risque de contrepartie
 - C.5. Risque opérationnel
 - C.6. Autres risques importants
- 33 Section D : Valorisation à des fins de solvabilité
 - D.1. Actifs
 - D.2. Provisions techniques
 - D.3. Autres éléments de passif
 - D.4. Méthodes de valorisation alternatives
- 45 Section E : Gestion du capital
 - E.1. Fonds propres
 - E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)
 - E.3. Utilisation du sous-module "risque action fondé sur la durée" dans le calcul du SCR
 - E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé
 - E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation des MCR et SCR
- 50 Glossaire
- 52 Annexes
 - Annexe 1 S.02.01.02 : Bilan
 - Annexe 2 S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
 - Annexe 3 S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT
 - Annexe 4 S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
 - Annexe 5 S.23.01.01 : Fonds propres
 - Annexe 6 S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard
 - Annexe 7 S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Synthèse

Présentation de Solvabilité 2

Solvabilité 2 est une réforme européenne de la réglementation prudentielle s'appliquant au secteur de l'assurance. Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, elle a pour objectif d'établir un régime de solvabilité mieux adapté aux risques encourus par les compagnies d'assurances ainsi qu'un système commun à tous les pays membres de l'Union européenne. Ce régime de solvabilité uniformise les pratiques en termes de communication financière et de gouvernance ainsi que les méthodologies de calcul de solvabilité.

Présentation de HSBC Assurances Vie

HSBC Assurances Vie (France) est une compagnie d'assurances qui manufacture des produits d'assurance épargne, emprunteur, incapacité/invalidité et temporaire décès. C'est une filiale à 100 % de la Banque HSBC en France, et appartient à ce titre au Groupe HSBC, un des groupes bancaires les plus solides. HSBC Assurances Vie bénéficie de son réseau de distribution en France auprès des entreprises, des particuliers et de la Banque Privée, ainsi que des investissements du Groupe dans son activité. Fidèle aux valeurs et aux principes du Groupe HSBC, la compagnie met tout en œuvre pour assurer à ses clients des produits en accord avec leurs besoins ainsi qu'une gestion des risques prudente et pérenne.

Chiffres clés de l'année 2018

(en millions d'euros) (sauf ratio de solvabilité en pourcentage)	31.12.2018
Chiffre d'affaires	2 029
Résultat net	46,9
Total bilan Solvabilité 2	22 733
Ratio de Solvabilité 2	144 %

Synthèse du rapport

La stratégie de HSBC Assurances Vie s'appuie sur l'amélioration de l'expérience client, la transformation digitale, la diversification de l'offre produit et l'optimisation du capital afin d'assurer le développement et la pérennité de ses activités.

En 2018, HSBC Assurances Vie a enregistré une collecte nette de 569 millions EUR ainsi qu'une progression annuelle de 0,5 % de ses encours, évalués à 19,7 milliards EUR.

Le résultat net s'établit à 46,9 millions EUR. Le chiffre d'affaires est en croissance de 165 millions EUR par rapport à 2017.

En matière d'investissement, le rendement brut des actifs en normes françaises s'élève à 2,55 % en 2018.

Ces résultats sont le reflet de décisions prudentes de la compagnie dans un environnement économique contraignant et en léger repli par rapport à 2017.

HSBC Assurances Vie a mis en place un système de gouvernance strict et robuste. Ce dernier respecte à la fois les exigences réglementaires Solvabilité 2 et les politiques, normes et directives du Groupe HSBC. La gouvernance de la compagnie est organisée autour du Conseil d'Administration qui définit la stratégie et l'appétence au risque de la compagnie. Assisté par le Comité d'Audit et des Risques, il veille notamment au respect de ses directives et détermine les orientations de HSBC Assurances Vie.

Par ailleurs, conformément à la réglementation Solvabilité 2, les quatre fonctions clés sont en place au sein de la compagnie : gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne et fonction actuarielle. Les responsables de ces fonctions participent à la gouvernance de la compagnie en intervenant en toute indépendance et sur leur périmètre, et en communiquant les résultats de leurs travaux au Comité d'Audit et des Risques, puis au Conseil d'Administration.

HSBC Assurances Vie met en œuvre un système de gestion des risques efficace et robuste. Ce système comprend une évaluation propre des risques et de la solvabilité (ORSA - *Own Risk and Solvency Assessment*)¹, processus permettant de piloter l'ensemble des risques de l'entreprise et d'évaluer, notamment, les conséquences des décisions stratégiques sur la solvabilité de la compagnie. L'ORSA intègre également des calculs de projection prospectifs permettant d'anticiper l'évolution du profil de risque de la compagnie en fonction de différents scénarios de stress.

¹ L'ORSA est un processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité. Il illustre la capacité de HSBC Assurances Vie à identifier, mesurer et gérer les éléments de nature à modifier sa solvabilité ou sa situation financière.

HSBC Assurances Vie est sensible à différents types de risques intégrés dans son profil de risque et exprimés en exigence de capital de solvabilité. Compte tenu de ce profil de risque, la formule standard est la plus adaptée pour le calcul du besoin en capital de HSBC Assurances Vie. La compagnie s'assure ainsi de la bonne couverture de ses risques et de la suffisante capitalisation de son bilan. Les principaux risques auxquels est exposée la compagnie sont les suivants :

Capital de solvabilité requis net ² au 31.12.2018 (en pourcentage)	
Risque de marché	70 %
Risque de souscription (vie et santé)	21 %
Risque opérationnel	9 %
Risque de contrepartie	0 %

2 Le capital de solvabilité requis net prend en compte l'impact de la diversification des risques et les ajustements liés à l'absorption des pertes par les provisions techniques et les impôts différés.

En lien avec le système de gestion des risques, des techniques d'atténuation sont utilisées pour maîtriser les deux types de risques principaux auxquels est exposée HSBC Assurances Vie :

- Risque de marché : les processus de gestion de ce risque portent principalement sur l'investissement privilégié dans des titres présentant une qualité de crédit élevée et sur l'utilisation d'outils de couverture financière limitant la volatilité du marché ;
- Risque de souscription : les processus de gestion de ce risque se caractérisent majoritairement par des limites strictes en matière de gestion des sinistres, des procédures d'approbation et de revue des produits (nouveaux et existants), des révisions tarifaires et une politique de réassurance prudente.

HSBC Assurances Vie est en outre sensible à d'autres risques (comme le risque opérationnel, le risque de contrepartie ou le risque de liquidité) qui sont également encadrés par un système de gestion strict.

Le système de gestion des risques s'appuie sur un bilan solide dont les postes sont évalués par l'intermédiaire de règles prudentielles décrites dans la directive et le Règlement délégué relatifs à Solvabilité 2.

Le bilan prudentiel de HSBC Assurances Vie est arrêté au 31 décembre. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou cédés entre des parties informées, consentantes et dans les conditions normales de marché (hors ajustements liés visant à tenir compte du risque de crédit propre à la société). Les provisions techniques sont ainsi valorisées de manière à couvrir tous les flux futurs vers les assurés, dont la participation aux bénéfices futurs (y compris discrétionnaire), ainsi que les frais généraux, les commissions et le coût des options et garanties. De même, les actifs sont évalués à la juste valeur, aux prix des transactions constatés sur le marché, si ces derniers sont disponibles. En pratique, HSBC Assurances Vie utilise le dernier cours coté connu extrait d'un fournisseur de données financières.

Cette évolution, qui permet d'intégrer une dimension prospective et prudentielle au bilan, a donc pour conséquence la création d'écarts entre le bilan en normes comptables françaises et le bilan en référentiel Solvabilité 2.

La valorisation des actifs et des passifs de HSBC Assurances Vie décrits précédemment concourt à la détermination du SCR et des fonds propres éligibles pour le couvrir.

Les calculs de solvabilité permettent de déterminer un ratio de solvabilité en capital minimal (MCR) et un ratio de solvabilité en capital requis (SCR), indicateurs clés de solidité de la compagnie.

Au 31.12.2018, les indicateurs de solvabilité de la compagnie ainsi que le classement des fonds propres sont les suivants :

En millions d'euros et %	31.12.2018
Ratio de fonds propres éligibles sur MCR . .	265 %
Ratio de fonds propres éligibles sur SCR . .	144 %
Ratio de fonds propres éligibles sur SCR (sans ajustement de volatilité)	115 %
MCR	359
SCR	797
Fonds propres disponibles	1 149

Synthèse (suite)

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)	115	115			
Réserve de réconciliation	664	664			
Dettes subordonnées	370		100	270	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	0				0
Fonds propres de base totaux disponibles après ajustements	1 149	779	100	270	0
Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR	1 149	779	100	270	0
Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR	951	779	100	72	0

Les résultats de l'activité et les indicateurs de solvabilité démontrent la capacité de résistance de HSBC Assurances Vie. La compagnie se caractérise ainsi par une gestion prudente des risques, un bon niveau de capitalisation et un bilan solide qui lui permettent de continuer à développer son activité et de préparer l'avenir.

L'augmentation du montant des fonds propres éligibles s'explique notamment par l'émission en

décembre 2018 d'un nouvel emprunt subordonné à durée déterminée pour un montant de 100 millions d'euros. D'autre part, les conditions économiques difficiles de l'année 2018 ont conduit à une augmentation du SCR à 797 millions d'euros.

Ces éléments structurants assurent également la viabilité et la continuité des décisions stratégiques tournées vers l'accompagnement des clients et la diversification des produits.

Section A : Activités et résultats

A.1. Activités

HSBC Assurances Vie est une compagnie d'assurances spécialisée dans la conception d'une large gamme de produits et services afin de satisfaire au mieux les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises du Groupe HSBC en France en matière d'assurance vie, d'assurance emprunteur et de prévoyance (temporaire décès essentiellement).

C'est une société anonyme au capital de 115 000 000 EUR dont le siège se situe à Paris. HSBC Assurances Vie, avec près de 205 collaborateurs, est une filiale à 100 % de la banque HSBC France. La compagnie fait donc partie du Groupe HSBC, l'un des groupes bancaires les plus solides, dont le siège social se situe à Londres. Elle est ainsi liée aux politiques et lignes directrices du Groupe et s'appuie sur son expertise et son réseau de distribution. HSBC Assurances Vie tire également un avantage concurrentiel fort de ce lien, puisqu'elle bénéficie directement des investissements financiers déployés en France par le Groupe HSBC.

A.1.1. Contexte externe

Depuis quelques années, le secteur des assurances et de la banque a initié ses mutations en termes de produits, de distribution (émergence du digital, conseillers spécialisés...) et de nouvelles technologies.

Toutes ces évolutions se sont inscrites dans un contexte de persistance de taux d'intérêt bas, de renforcement des mesures de protection des consommateurs et de renforcement de l'accès à l'information des clients.

L'environnement 2018 du marché français de l'assurance dans lequel évolue HSBC Assurances Vie peut être résumé ainsi :

- En matière d'assurés et de comportements, les tendances sont les suivantes :
 - une stabilité de l'épargne des ménages,
 - des clients désireux de plus de transparence, de reconnaissance et d'accessibilité sans effort aux produits et services,
 - une utilisation généralisée des comparateurs en ligne et des réseaux sociaux ;
- En termes de concurrence et de produits, les inclinations sont détaillées ci-après :
 - des stratégies de croissance centrées autour du client,

- une diversification des offres en matière de protection des clients,
 - une recherche de produits moins consommateurs de capital,
 - une compétitivité accrue autour des prix, services et garanties ;
- Au regard des marchés financiers, les mouvements ci-dessous ont été observés :
 - une dilution continue des performances des fonds euros,
 - l'initiation du *tapering*¹ de la Banque centrale européenne, et la hausse soutenue des taux américains par la FED,
 - une contre-performance des actions causée en partie par les tensions commerciales internationales sino-américaines,
 - l'émergence d'une finance "verte" marquée par l'augmentation des investissements dans des produits socialement responsables ;
 - Concernant les exigences réglementaires, les acteurs sont soumis à de fortes évolutions (conséquences de Solvabilité 2, PRIIPS, directive en matière de Distribution en assurance, RGPD, loi Sapin 2, instauration du prélèvement forfaitaire unique, amendement Bourquin, lancement des travaux relatifs à la nouvelle norme IFRS 17 et la loi PACTE) ;
 - En matière d'évolution technologique, le digital devient une composante stratégique clé au travers de :
 - l'émergence d'acteurs nouveaux (*Fintech*, *InsurTech*, Agrégateurs, etc.),
 - le développement des objets connectés et des services sur mobile, tablette, etc.,
 - l'analyse plus précise des données (*big data*, intelligence artificielle et *blockchain*).

Ainsi, en plus des impacts sur son marché local, le développement de la compagnie d'assurances en France s'inscrit dans le cadre suivant :

- un modèle de distribution unique porté par la banque HSBC ;
- le respect des normes Groupe, les *Global Standards*, visant à lutter contre la criminalité financière, à éviter le blanchiment d'argent et à veiller au respect des sanctions financières internationales grâce notamment à un haut niveau d'exigence dans les contrôles mis en place ;

¹ Initiation du Tapering : phase d'arrêt des politiques monétaires expansionnistes de "quantitative easing" (rachat par la banque centrale de titres de dettes souveraines sur le marché secondaire).

Section A : Activités et résultats (suite)

- le respect de la politique *Conduct* du Groupe HSBC qui a introduit depuis 2013 des règles d'éthique et de transparence pour tous les collaborateurs au service du client notamment en termes de traitement des clients et d'intégrité des marchés ;
- plus généralement, le respect de toutes les normes, politiques et procédures du Groupe HSBC.

Appartenir au Groupe HSBC permet à la compagnie d'assurances d'être intégrée aux programmes de transformation et de modernisation de la Banque de détail en France visant à :

- investir dans le digital pour répondre aux tendances du marché et réduire les coûts ;
- accélérer l'acquisition client et consolider le positionnement patrimonial de la Banque ;
- renforcer la relation bancaire et améliorer l'expérience client ;
- transformer le modèle de distribution.

A.1.2. Présentation générale de l'activité Contribution aux résultats assurance du Groupe HSBC

La compagnie française d'assurances a été un contributeur de poids dans les résultats mondiaux du *Group Insurance* en 2018 ; que cela soit en termes de chiffres d'affaires ou de résultat avant impôt. Contribuant également à plus de 10 % des revenus de la Banque HSBC en France, la compagnie occupe une place importante au sein du Groupe.

Les résultats des activités de souscription et d'investissements seront par ailleurs détaillés en Parties A.2 et A.3 de ce rapport.

Lignes d'activité

HSBC Assurances Vie commercialise ses contrats en France uniquement. Les besoins clés d'assurance des clients sont identifiés pour l'activité RBWM (*Retail Bank and Wealth Management*), pour l'activité CMB (*Commercial Banking*) qui diffuse principalement de la prévoyance à destination des entreprises et pour la Banque Privée.

La compagnie d'assurances couvre ainsi chaque étape de la vie de ses clients : constitution, valorisation du capital, préparation de la retraite, protection des proches et des biens, transmission du patrimoine mais aussi pour la personne morale, la protection des biens professionnels et des dirigeants, assurant ainsi la pérennité et la transmission de leurs entreprises. Elle est également en mesure de proposer une réponse sur mesure à sa clientèle haut de gamme.

Selon le référentiel Solvabilité 2, les produits de la compagnie sont regroupés dans les lignes d'activité suivantes :

- 30 : Assurance avec participation aux bénéfices ;
- 31 : Assurance indexée et en unités de compte ;
- 32 : Autre assurance vie (garantie décès de l'emprunteur, temporaire décès) ;
- 33 : Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé (garantie incapacité-invalidité de l'emprunteur).

Canaux de distribution

HSBC Assurances Vie distribue ses produits par l'intermédiaire des trois canaux de distribution suivants :

- RBWM (*Retail Bank and Wealth Management*) : la Banque des particuliers et des professionnels ;
- CMB (*Commercial Banking*) : la Banque des entreprises ;
- la Banque Privée.

Contacts

Il convient également de noter que l'autorité de contrôle de HSBC Assurances Vie est l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège est situé au 4, place de Budapest, 75009 PARIS. Cette autorité administrative indépendante, dévolue au secteur de la banque et de l'assurance, veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

Enfin, le Commissaire aux comptes titulaire de HSBC Assurances Vie France est PricewaterhouseCoopers, dont le siège est situé au Crystal Park, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine.

Faits marquants

L'année 2018 a été marquée par :

- des évolutions réglementaires importantes avec le prélèvement forfaitaire unique en assurance vie, l'amendement Bourquin en assurance emprunteur, PRIIPS, IDD ;
- l'amélioration de l'expérience client avec l'accélération de la digitalisation, et la mise en place de e-signature pour les opérations réalisées en agence ou à distance ;
- la volonté d'améliorer les services notamment *via* la mise en place de ressources supplémentaires en gestion en cas de flux important ;
- lancement d'une nouvelle gamme ISR dans notre offre d'assurance vie ;

- le nouveau produit HSBC Solution Famille offrant l’option de s’assurer en cas de maladie grave, et lancé avec une campagne commerciale innovante où une partie de la prime était versée à La Fondation pour la Recherche Médicale ;
- le repositionnement du contrat HSBC Protection Homme Clé avec des formalités médicales allégées ;
- le développement d’une culture centrée sur les collaborateurs avec les initiatives HSBC *Healthiest Human System* et *Ways of Working*.

Par ailleurs, l’expertise de HSBC Assurances Vie et l’adéquation de ses produits aux besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises ont été reconnues en 2018 par différentes récompenses :

- les argus d’or de l’innovation pour la souscription en ligne de HSBC Evolution Patrimoine Vie 2 ;
- le Label d’Excellence des Dossiers de L’Epargne pour HSBC Solution Famille et pour HSBC

Protection Homme Clé pour la quatrième année consécutive ;

- le Label d’Excellence pour HSBC Transmission Patrimoine ;
- le Trophée d’Or du Revenu pour HSBC Stratégie Patrimoine.

Le contexte interne et l’environnement externe dans lesquels évolue HSBC Assurances Vie sont des éléments explicatifs significatifs des résultats de souscription et d’investissements de la compagnie. Ces résultats, détaillés ci-après, reflètent ainsi l’importance des décisions stratégiques et des conditions économiques.

A.2. Résultats des activités de souscription

La performance de HSBC Assurances Vie en 2018 s’inscrit dans un environnement économique difficile, marqué par un cadre réglementaire en profonde mutation et un contexte de taux d’intérêt demeurant bas.

A.2.1. Indicateurs des activités de souscription

Les indicateurs, exprimés en normes comptables françaises, de suivi des activités de souscription sont détaillés au sein du tableau ci-dessous :

(en millions d’euros)	31.12.2018	31.12.2017	Variations	Var. %
Primes brutes de réassurance	2 029,0	1 864,1	164,9	8,8 %
Production Epargne Vie	1 960,8	1 798,5	162,3	9,0 %
dont UC	464,0	474,7	(10,7)	(2,3 %)
UC en %	23,7 %	26,4 %	(2,7 %)	
Autres produits d’assurance	68,1	65,8	2,3	3,6 %
dont Emprunteurs	45,7	47,6	(1,9)	(4,1 %)
dont temporaire décès	14,6	13,9	0,7	5,0 %
Encours Epargne	19 721,3	19 631,1	90,2	0,5 %
Euro	15 954,5	15 661,6	292,9	1,9 %
UC	3 766,8	3 969,5	(202,7)	(5,1 %)
UC en %	19,1 %	20,2 %	(1,1 %)	

Le chiffre d’affaires affiche une croissance de 9 % par rapport à 2017. La production en unités de compte représente 24 % de la production Epargne Vie et 23 % des primes globales brutes de réassurances.

En 2018, malgré le contexte de taux bas qui handicape le marché de l’assurance vie en France, HSBC Assurances Vie a enregistré une bonne performance commerciale qui s’explique notamment par la qualité de la nouvelle collecte (axée sur les contrats en unités de compte) et la diversification.

La collecte brute en assurance vie s’est élevée à 1 961 millions EUR (+ 9 % de croissance par rapport à 2017), dont 464 millions EUR sur les unités de compte (- 2 % par rapport à 2017) qui représentent 24 % de la collecte. La collecte nette en assurance vie reste positive sur le réseau HSBC France et s’élève à + 569 millions EUR en 2018, dont + 252 millions EUR portant sur les unités de compte. Les actifs gérés par la société d’assurance représentent 19,7 milliards EUR contre 19,6 milliards EUR un an plus tôt (+ 0,5 %).

Section A : Activités et résultats (suite)

Au sein de ceux-ci, les unités de compte représentent 19 % et sont en baisse de 203 millions EUR par rapport à 2017 (- 5 %). Le mouvement d'arbitrage des fonds en euros vers les contrats en unités de compte s'élève à + 61 millions EUR sur le réseau HSBC France.

Le résultat technique est en baisse de 41 % par rapport à 2017 et s'élève à 49 millions EUR (contre 82 millions EUR en 2017).

Enfin, il convient de noter que la stratégie de diversification du portefeuille de contrats et les hypothèses de *business plan* permettent d'anticiper une accélération du dynamisme de l'activité dès 2019.

A.2.2. Résultat par branche d'activité

Au 31.12.2018, les résultats de souscription répartis par branche d'activité Solvabilité 2 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en UC	Autres assurances vie	Total
Primes émises brutes de réassurance . .	9,7	1 490,8	460,0	68,5	2 029,0
Charge des sinistres bruts de réassurance	(4,2)	(1 400,9)	(233,4)	(27,3)	(1 665,7)
Variation des autres provisions techniques brutes de réassurance . . .	(0,1)	86,9	(187,6)	2,3	(98,5)
Dépenses engagées	(0,6)	(52,5)	(5,5)	(2,5)	(61,0)

Ces chiffres illustrent donc également la prédominance de l'assurance avec participation aux bénéficiaires (73 % du total des primes émises brutes) ainsi que la part significative de l'assurance indexée et en unités de compte (23 %). L'assurance maladie,

correspondant à l'assurance emprunteur incapacité/invalidité, et les autres assurances vie, correspondant à l'assurance temporaire décès, complètent les activités de HSBC Assurances Vie.

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. Revenus et dépenses des activités d'investissement

Après une année 2017 exceptionnelle, en Zone euro, la hausse des taux d'intérêt des pays jugés les plus sûrs n'a pas résisté aux mouvements de *flight-to-quality* induits par les incertitudes politiques et les doutes sur la croissance mondiale. Le rendement des OAT à 10 ans a ainsi atterri à 0,71 % en décembre 2018 (mouvement d'aversion au risque en fin d'année), contre 0,79 % fin 2017.

Cet environnement de taux d'intérêt faibles a conforté HSBC Assurances Vie dans sa politique de gestion, politique basée sur trois piliers : la prudence, la qualité de crédit et la diversification. Les revenus et dépenses liés aux activités d'investissement au 31 décembre 2018 et en millions EUR sont les suivants :

Catégorie d'actifs	Dividendes	Intérêts	Profits et pertes nets	Pertes et gains non réalisés	Total n	Total n-1	Ecart n/n-1
Obligations souveraines	0,0	122,9	0,0	(101,8)	21,1	(81,9)	103,0
Obligations d'entreprises	0,0	181,5	0,4	(212,1)	(30,1)	221,5	(251,6)
Actions	6,3	0,0	5,6	(38,3)	(26,4)	33,7	(60,1)
Fonds d'investissement	16,4	56,5	(394,3)	(275,3)	(596,7)	503,4	(1 100,1)
Titres structurés	0,0	78,6	(46,0)	(103,3)	(70,7)	147,1	(217,8)
Immobilisations corporelles . . .	12,0	0,0	0,0	21,7	33,7	28,4	5,3
Instruments de couverture (call et put)	(0,2)	0,0	(0,5)	(32,3)	(33,1)	(29,1)	(4,0)
Total	34,5	439,5	(434,8)	(741,3)	(702,1)	823,2	(1 525,3)

Les données reprises dans le tableau ci-dessus sont valorisées en Solvabilité 2. La différence entre la vision en comptabilité française et la vision en Solvabilité 2 vient de la revalorisation des titres en valeur de marché. Les marchés actions (les fonds actions constituent la composante principale de la catégorie fonds d'investissement) ayant souffert en 2018, la variation de la valeur des actions et de certains fonds d'investissement entre le 31.12.2017 et le 31.12.2018 fait apparaître des moins-values latentes sur les actifs en représentations du fonds Euro et des profits et pertes nets sur la partie unités de compte. Plusieurs effets se conjuguent : l'impact de l'évolution des taux d'intérêt d'une part, et les changements d'allocation d'autre part, du fait des décisions d'investissement prises et de l'arrivée à maturité de certaines obligations détenues.

A.3.2. Performance globale des investissements et par catégorie d'actifs

Sur la partie fonds général, en relatif entre les exercices 2017 et 2018, la gestion financière a été impactée par les principaux éléments suivants :

- débutée avec les réinvestissements réalisés à partir de 2009, la dilution du rendement du portefeuille obligataire à taux fixe s'est poursuivie en 2018, en s'accroissant dans un contexte de taux d'intérêt toujours très bas ;
- la contribution des actifs de diversification du type obligations convertibles et actions est restée positive,

mais a été moins forte que l'année précédente, du fait de marchés moins bien orientés ;

- la montée en puissance de la contribution des actifs de diversification obligataires (Fonds de Prêt à l'Economie (FPE), *loans*, dette privée, dette infrastructure) se poursuit en 2018. Ces derniers délivrent un rendement significatif.

Au total, le rendement brut des actifs en normes françaises est en baisse de 0,53 % entre 2017 et 2018, s'établissant à 2,55 %.

De plus, le stock d'encours d'unités de compte a reculé entre le 31.12.2017 et le 31.12.2018. Cette baisse reflète l'impact négatif qu'a un contexte de marché défavorable à la fois sur la valorisation de ce poste sur la période et sur l'appétence au risque des clients.

A.3.3. Investissements dans une titrisation

HSBC Assurances Vie utilise des formats de titrisation à des fins de financement de l'économie réelle (financement de PME et prêts à des collectivités locales notamment), sans utiliser d'effet de levier et totalement transparentes. Le processus de sélection des fonds (*Full Due Diligence Process*) intègre notamment une évaluation complète et très large de leur dispositif de gestion des risques (risque investissement, conformité réglementaire, lutte anti-blanchiment, risque opérationnel, ESG¹).

A.4. Résultats des autres activités

Malgré les conditions économiques difficiles de l'année 2018, le résultat net avant impôt de HSBC Assurances Vie est stable par rapport à 2017, hormis le mouvement de provision en baisse de 34 % par rapport à 2017, comme le montre le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017	Variations	Var. %
Marge Brute	127,2	120,2	7,0	5,8 %
Frais généraux	(54,6)	(50,2)	(4,4)	8,8 %
Autres	(23,9)	12,0	(35,9)	(298,9 %)
Résultat technique	48,7	82,0	(33,3)	(40,6 %)
Résultat Non technique avant impôts	22,7	26,9	(4,2)	(15,6 %)
Résultat net avant impôts	71,4	108,9	(37,5)	(34,4 %)
Impôts sur les sociétés	(24,5)	(43,2)	18,7	(43,3 %)
Résultat net après impôts	46,9	65,7	(18,8)	(28,6 %)

1 Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Section B : Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Présentation de la structure de gouvernance et de l'organisation de la compagnie

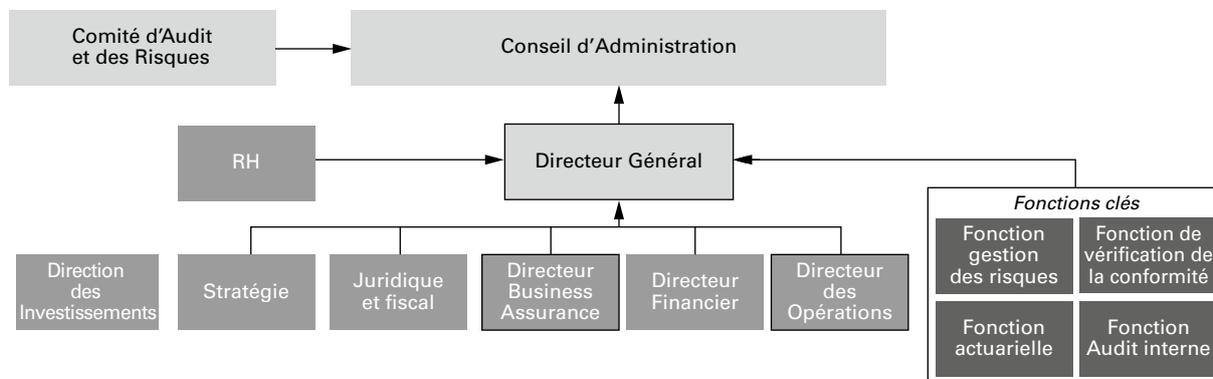
B.1.1.1. Principes généraux

La gouvernance de HSBC Assurances Vie est assurée selon les grands principes détaillés ci-après :

- le Conseil d'Administration détermine les orientations de la société et veille à leur mise en œuvre, de ce fait, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il est collectivement responsable de la gouvernance et met en place une gestion prudente qui permet le succès à long terme de la société. Le président du Conseil d'Administration dirige et oriente les activités de cette instance ;
- les actionnaires, dans le cas de HSBC Assurances Vie, HSBC France, s'assurent de l'existence et de l'efficacité de la structure de gouvernance ;
- le Directeur Général (*Chief Executive Officer*) dirige les activités de la société et est en charge de la gestion

B.1.1.2. Structure de gouvernance

La gouvernance de HSBC Assurances Vie, pilotée par le Conseil d'Administration, est structurée de la façon suivante :



- Fonction clés
- Dirigeants effectifs

Chacun des éléments clés de la structure de gouvernance de HSBC Assurances Vie est développé ci-après.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe moteur dans la gouvernance de la compagnie. Il a un rôle clé dans l'organisation de la société en fixant la stratégie et l'appétence au risque de HSBC Assurances Vie. Par conséquent, sa composition ainsi que ses missions sont des éléments critiques de la gouvernance.

courante, de l'application des recommandations et des exigences du Conseil en matière de gouvernance. Pour mener à bien ces travaux, il s'appuie sur le Comité Exécutif.

De plus, en tant que filiale du Groupe HSBC, la compagnie est soumise aux directives du Groupe HSBC en matière de contrôle interne, d'organisation et de gouvernance. Toutes les filiales doivent respecter le "Code de gouvernement d'entreprises des sociétés du Groupe HSBC". Ce dernier expose les attentes en matière de gouvernance et a pour objectif de promouvoir une gouvernance effective en fournissant une valeur de référence. Il fixe également les responsabilités du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et du Directeur Général de HSBC Assurances Vie. Des principes généraux, communs à chaque entreprise, doivent également être respectés : responsabilité, transparence, probité et objectif de succès durable à long terme.

Enfin, la gouvernance est articulée en vue d'assurer une gestion saine et prudente des risques ainsi que la mise en place d'un *risk appetite* (appétence au risque) limité.

Il est composé de treize administrateurs dont deux administrateurs indépendants.

S'agissant des missions incombant au Conseil d'Administration, elles portent sur la définition des orientations de l'activité de la société ainsi que sur le suivi relatif à leur bonne mise en œuvre. Plus spécifiquement, le Conseil d'Administration :

- délibère sur la stratégie de HSBC Assurances Vie et revoit sa mise en application ;

- approuve les projets d'investissements et de désinvestissements stratégiques ainsi que toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat de la société ;
- veille à la qualité de l'information fournie à l'actionnaire à travers les comptes et le rapport annuel ou à l'occasion d'opérations importantes. A ce titre, il contrôle l'intégrité des comptes annuels de la société, ainsi que toutes les déclarations officielles relatives à la performance financière de celle-ci ou aux informations réglementaires complémentaires, en examinant les appréciations financières significatives que ces documents contiennent ;
- assure la surveillance et le contrôle des grands risques, examine les rapports présentant l'analyse et le suivi des risques associés à l'activité et aux résultats ;
- veille, dans le cadre de la gestion de la société, à la réputation du Groupe HSBC en France et dans le monde.

Pour l'aider dans ses travaux et l'assister dans ses décisions, le Conseil d'Administration a désigné cinq administrateurs en charge de la surveillance des états financiers et des risques de l'entreprise. Réunis au sein du Comité d'Audit et des Risques, ils rendent compte de leurs travaux au Conseil d'Administration. De fait, ce comité a la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées à l'information financière et aux risques élevés ainsi qu'à la gouvernance des risques.

Ses principaux rôles au regard du système de gestion des risques sont les suivants :

- surveiller toutes les questions liées aux risques de niveau élevé et conseiller le Conseil d'Administration sur ces questions et sur l'appétence aux risques ;
- revoir les rapports réguliers sur la gestion des risques afin d'évaluer les risques liés aux activités et éventuellement demander des évaluations approfondies sur des risques non identifiés ;
- examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques de la société et des systèmes de contrôle interne (autres que les systèmes de contrôle financier interne) ;
- s'assurer de l'existence de procédures adéquates pour suivre, de manière suffisamment rapide et exacte, les grands risques ou les types de risque dont l'importance peut croître, ainsi que la conformité des activités avec les politiques du Groupe ;
- examiner toutes les conclusions importantes des revues réglementaires et des échanges avec l'autorité

de contrôle concernant la gouvernance des risques, le processus d'évaluation et de gestion des risques ;

- veiller à l'efficacité du système de contrôle interne ;
- s'assurer que la fonction de gestion des risques dispose de ressources adéquates et du positionnement approprié au sein de la société et qu'elle est libre de toute contrainte ou restriction. Elle reçoit les conclusions de l'audit interne sur les processus de contrôle interne en matière de gestion des risques et s'assure qu'ils sont adaptés à la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration ;
- fournir au Conseil d'Administration toute assurance supplémentaire, qu'il pourrait raisonnablement demander, concernant la fiabilité des informations sur les risques qui lui sont transmises.

Si les opérations de suivi et de revue du Comité font apparaître des problèmes ou des besoins d'amélioration, le Comité présente au Conseil d'Administration des recommandations sur les actions nécessaires pour traiter le problème soulevé ou apporter les améliorations requises. Par ailleurs, deux certificats, signés par le président du Comité d'Audit et des Risques de HSBC Assurances Vie, sont transmis deux fois par an au Comité d'Audit et au Comité des Risques de HSBC France afin de les informer des conclusions des travaux menés durant l'année.

Les Dirigeants effectifs

Les Dirigeants effectifs, qui interviennent dans toute décision significative avant sa mise en œuvre, sont les suivants :

- Eric Emoré, Directeur Général, dirige la compagnie ; il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la compagnie et la représente également en présence de tiers ;
- Virginie Bayle-Beausir, Directrice Business Assurance, et Bruno Kok, Directeur des Opérations, Directeurs Généraux Adjoints rattachés au Directeur Général de HSBC Assurances Vie. Bruno Kok assure la conduite opérationnelle de l'entreprise et de la maîtrise des risques s'y rapportant. Virginie Bayle-Beausir se charge plus particulièrement de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie commerciale et de la maîtrise des risques s'y rapportant. En cas d'indisponibilité du Directeur Général, les Directeurs Généraux Adjoints ont la capacité, notamment grâce à leurs délégations de pouvoirs, d'engager l'entreprise sans limite de montant et d'assurer les activités courantes de l'entreprise.

Afin de mener à bien ses missions, le Directeur Général est assisté par le Comité Exécutif et s'appuie sur différents comités qui recouvrent les différentes

Section B : Système de gouvernance (suite)

natures de risques qui pèsent sur l'entreprise. Les comités sont organisés en lignes de défense dont les rôles et responsabilités sont détaillés en Partie B.4.1.2.

Les fonctions clés

La directive Solvabilité 2 définit les quatre fonctions clés suivantes :

- la fonction gestion des risques (cf. Partie B.3) : le responsable de la gestion des risques rend compte du niveau de risque et du suivi du *risk appetite* au Comité d'Audit et des Risques. Il présente également un rapport sur la gestion des risques à chaque Conseil d'Administration. Aussi, il anime le *Risk Management Committee* et donne des avis sur la gestion globale du risque de l'entreprise ;
- la fonction de vérification de la conformité (cf. Partie B.4.3) : le responsable de la fonction de vérification de la conformité identifie et évalue le risque de conformité ; il détermine également l'impact des évolutions réglementaires sur les activités de HSBC Assurances Vie et transmet le résultat de ses observations aux membres du Comité d'Audit et des Risques par l'intermédiaire de son plan de conformité ;
- la fonction Audit interne (cf. Partie B.5) : le responsable de la fonction Audit interne intervient comme troisième ligne de défense ; il est en charge du contrôle et de l'évaluation du système de contrôle interne mis en place ainsi que du système de gouvernance. Il transmet les conclusions et les recommandations de ses travaux au Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Comité d'Audit et des Risques auprès duquel il rend compte et présente pour approbation le plan d'audit de l'année ;
- la fonction actuarielle (cf. Partie B.6) : le responsable de la fonction actuarielle effectue des travaux de revue et de contrôle, en informe le Comité d'Audit et des Risques, puis le Conseil d'Administration et communique annuellement, dans un rapport, les résultats des travaux.

Par ailleurs, chaque fonction clé est représentée au Comité d'Audit et des Risques.

B.1.1.3. Conventions réglementées

La seule convention réglementée en vigueur est un avenant à la convention conclue entre HSBC Global Asset Management France (HGAM) et HSBC Assurances Vie à effet du 1^{er} juin 2014 et modifiant la facturation par HGAM à HSBC Assurances Vie (France) du mandat obligatoire, autorisé par le Conseil en date du 24 avril 2014 et approuvé par l'Assemblée Générale du 12 juin 2014.

B.1.2. Politique et pratique de rémunération

La politique de rémunération de HSBC Assurances Vie s'inscrit dans le cadre de celle définie par le Groupe HSBC et suit les directives déclinées par HSBC en France. Elle est organisée autour des principes suivants :

- une approche de rémunération globale comprenant un salaire de base et un variable qui est différenciée en fonction de la performance individuelle tout en respectant un équilibre prudent entre ces deux composantes ;
- des enveloppes de rémunération variable discrétionnaire liées à la performance financière durable, à la compétitivité commerciale et à la gestion maîtrisée des risques du Groupe et des différents métiers qui le composent ;
- une approche discrétionnaire pour évaluer la performance individuelle plutôt qu'une approche automatique basée sur des formules qui pourraient encourager des comportements inappropriés en matière de prise de risque ou de vente inadaptées aux clients ;
- une rémunération variable pouvant être différée sous forme d'actions HSBC pour les *Senior Managers* afin de mieux corréliser le variable avec la performance du Groupe, d'aider à la rétention des collaborateurs et de répondre aux obligations réglementaires ;
- des packages de rémunération compétitifs sur le marché.

Elle vise par ailleurs à aligner les intérêts des employés et de la société à long terme, et à limiter toute prise de risque excessive de la part des preneurs de risque.

La politique de rémunération s'appuie sur deux instances de gouvernance de HSBC en France : le *People Committee* et le Comité des Rémunérations. Le Comité des Rémunérations veille au respect de ces principes et s'exprime sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Par ailleurs, les fonctions en charge du contrôle des risques, de la conformité et du contrôle interne veillent à la conformité des politiques de rémunération avec les normes en vigueur.

S'agissant de la revue de la rémunération des collaborateurs, elle est réalisée annuellement au cours du dernier trimestre ; elle permet d'effectuer les éventuelles révisions de salaire individuelles et de déterminer les rémunérations variables individuelles des collaborateurs en fonction de leur performance. En outre, les principales composantes de la rémunération sont déterminées afin de limiter la prise de risque et de favoriser l'équité au sein de l'entreprise. Elle est donc évaluée en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et repose sur des principes de gestion de la performance définis annuellement. L'évaluation de la performance s'inscrit dans une échelle à quatre niveaux visant à assurer une différenciation appropriée des performances et donc des rémunérations variables. La performance individuelle dépend de la réalisation d'objectifs fixés en début d'année et de la façon dont la performance est réalisée. Ces objectifs intègrent des critères quantitatifs (résultats financiers individuels et collectifs) et qualitatifs ayant trait à la relation clients, à la maîtrise des risques, au respect des processus et à l'adhésion aux *Global Standards* (normes définies par le Groupe) incluant le respect des règles de déontologie, de la réglementation et des règles de l'entreprise. Les rémunérations variables garanties sont interdites pour les collaborateurs en poste. Toutefois, par dérogation de la ligne de métier mondiale, une rémunération variable peut être garantie dans le contexte d'une embauche, hors mutation intra-groupe, et strictement limitée à la première année.

Depuis l'exercice 2016, les collaborateurs identifiés comme "preneurs de risques - Solvabilité 2" pour HSBC Assurances Vie sont concernés par des règles spécifiques de différé appliquées selon la réglementation Solvabilité 2.

La liste des "preneurs de risques - Solvabilité 2", soumise et approuvée chaque année par le Responsable de la Conformité, le *People Committee*, le Comité des Rémunérations de HSBC France et le Conseil d'Administration de HSBC Assurances Vie est définie comme suit :

- les membres du Conseil d'Administration, à l'exception de deux Administrateurs qui ont le statut d'administrateur externe "non exécutif" ;
- les collaborateurs qui dirigent effectivement l'entreprise : le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes ;
- les collaborateurs qui occupent une fonction clé ou une fonction impactant le profil de risque de l'entreprise : le Directeur du Risque, le Directeur de la Conformité, le Directeur de l'Actuariat et le Directeur de l'Audit ;

- le Directeur Financier, car il exerce une fonction stratégique impactant le profil de risque de l'entreprise.

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie ne fournit pas aux membres du Conseil d'Administration, aux Dirigeants Effectifs et aux représentants des fonctions clés un régime de retraite complémentaire ou anticipée différent de celui de l'ensemble des collaborateurs de la compagnie.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

La réglementation Solvabilité 2 exige que les entreprises d'assurance veillent à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, les membres du Conseil d'Administration et les personnes qui occupent d'autres fonctions clés satisfassent en permanence aux exigences suivantes :

- leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité) ;
- leurs qualifications, connaissances et expérience professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence).

La politique de compétence et d'honorabilité, approuvée par le Conseil d'Administration, décrit le dispositif mis en œuvre pour s'assurer du respect sur base continue des critères de compétences, d'expérience et d'honorabilité des personnes suivantes :

- les membres du Conseil d'Administration ;
- les Dirigeants ;
- les responsables des fonctions clés ;
- les personnes qui occupent une fonction impactant le profil de risque de l'entreprise (comme le Directeur Financier) ;
- les autres collaborateurs.

En 2018, la politique a été mise à jour afin d'adapter la périodicité de revue de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des personnes exerçant des fonctions clés sur base continue lorsqu'aucun événement spécifique n'a conduit à une réévaluation de l'aptitude. Cette périodicité de revue a été portée à deux ans contre un an auparavant.

B.2.1. Procédures initiales d'évaluation des compétences et d'honorabilité

Le dispositif d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité est un dispositif appliqué lors de l'embauche des collaborateurs ou dans le cadre de la nomination des membres du Conseil d'Administration, des Dirigeants et des responsables des fonctions clés :

Section B : Système de gouvernance (suite)

- les membres du Conseil d'Administration : les vérifications couvrent à la fois l'honorabilité et les compétences et l'expérience. L'évaluation des compétences et de l'expérience est appréciée individuellement et collectivement au travers notamment d'une matrice de compétences. Le périmètre s'étend aux qualifications, aux connaissances et à l'expérience, ainsi que tout autre aspect considéré comme pertinent dans chacun des domaines suivants :
 - connaissance du marché de l'assurance et des marchés financiers ;
 - stratégie métier et modèle économique ;
 - système de gouvernance ;
 - analyse financière et actuarielle ;
 - cadre et exigences réglementaires ;
 - autres aspects spécifiques à l'activité.
- les Dirigeants Effectifs : les vérifications initiales portent sur la vérification de l'identité, du casier judiciaire, des antécédents professionnels et des informations requises dans le cadre du dossier de nomination à l'ACPR ;
- les personnes ayant des fonctions clés ou critiques : les vérifications initiales portent sur la vérification de l'identité, du casier judiciaire, des antécédents professionnels et des informations requises dans le cadre du dossier de nomination à l'ACPR.

B.2.2. Suivi de l'évolution des compétences et critères de réévaluation

Certaines situations doivent conduire à une réévaluation de la compétence et de l'honorabilité des personnes concernées (membres du Conseil, Dirigeants Effectifs, responsables d'une fonction clé). Il s'agit notamment des situations suivantes :

- en cas de renouvellement de fonction ou de mandat ;
- en cas de démission ou de non-renouvellement de fonction ou de mandat ;
- en cas d'évolution significative affectant la compétence, l'expérience ou l'honorabilité d'une personne concernée.

En dehors des situations spécifiques visées ci-dessus, le dispositif prévoit la vérification tous les deux ans.

Par ailleurs, la Direction des Ressources Humaines recense annuellement les besoins de formation de tous collaborateurs de l'entreprise, ce qui permet d'assurer un maintien et une montée en compétences constante des collaborateurs.

B.3. Système de gestion des risques

Le système de gestion des risques de HSBC Assurances Vie a pour objectif d'identifier et de suivre les risques, ainsi que le respect de l'appétence au risque ; il est organisé de manière à veiller au respect du principe de la gestion prudente, en ligne avec les orientations stratégiques de la compagnie.

Le système de gestion des risques intègre tous les risques principaux auxquels la compagnie fait face et permet une prise en compte du risque dans l'ensemble des décisions de l'entreprise. Ces derniers sont identifiés grâce à une cartographie des risques qui permet de dresser le profil de risque de la compagnie ; profil qui sera détaillé en Partie C de ce rapport.

Le système de gestion des risques s'appuie également sur le processus ORSA, mécanisme d'évaluation des risques, destiné à aider à la prise de décision des Dirigeants.

B.3.1. Description du système de gestion des risques

B.3.1.1. Principes, organisation et gouvernance du système de gestion des risques

Dans le cadre de son activité, HSBC Assurances Vie a mis en place une stratégie de gestion des risques qui repose sur plusieurs principes :

- un capital solide qui se matérialise par une large couverture de l'exigence de capital ;
- une gestion et une discipline conservatrices de la liquidité définies par une structure de financement diversifiée ;
- une marque forte permettant de s'assurer de la réputation et de la qualité de l'éthique du Groupe HSBC ;
- des risques proportionnés aux revenus, ces derniers devant être générés en ligne avec les plans stratégiques et les politiques conservatrices de risque ;
- des entités légales du Groupe HSBC robustes qui doivent mettre en place les moyens nécessaires pour atténuer la contagion des risques en situation de crise ;
- une croissance de revenu durable au travers d'activités suffisamment diversifiées pour produire un revenu prévisible et peu volatil ;
- une diversification des risques dont les bienfaits doivent être évalués en permanence et se refléter dans les exigences de capital.

Afin de respecter ces principes, HSBC Assurances Vie s'appuie sur un dispositif global de gouvernance du système de gestion des risques qui fait intervenir les acteurs des trois lignes de défense définies par la compagnie (cf. Partie B.4.1) et encadrées par des comités.

B.3.1.2. Identification, évaluation, gestion et reporting des risques

Afin de garantir l'exhaustivité du périmètre des risques, HSBC Assurances Vie élabore une cartographie des risques liés à son activité en s'assurant que l'ensemble de son périmètre et de ses risques soit couvert.

Pour ce faire, la compagnie s'appuie sur une cartographie des risques couvrant à la fois les risques opérationnels et non opérationnels. Cette cartographie reprend les risques auxquels les établissements financiers sont confrontés avec un ajout de risques spécifiques à l'activité assurance, tels que le risque de souscription ou de réassurance.

Du fait de son intégration dans le dispositif de gestion de risques, cette cartographie permet d'identifier, d'évaluer, de suivre et d'engager les actions d'atténuation des risques.

Le Directeur des Risques procède mensuellement à l'évaluation de chaque risque, démarche le conduisant à considérer les cas suivants :

- le risque est géré dans des limites de risques acceptables ;
- un renforcement de la surveillance est nécessaire : le risque est en dehors des limites de l'appétence au risque et des actions pourraient devenir nécessaires pour le ramener dans ces limites ;

- une action est nécessaire : le risque est significativement en dehors des limites acceptables et des actions sont requises pour le ramener dans ces limites.

Pour procéder à cette évaluation et selon la nature du risque, le Directeur des Risques tient notamment compte de l'environnement macroéconomique, de la volatilité des marchés, du niveau des indicateurs de risques, des incidents survenus, des rapports d'audit et de l'évolution de la réglementation. Cette évaluation est faite selon deux échelles de temps, une évaluation de la situation courante et une évaluation d'une situation projetée permettant d'avoir une vision prospective qui tient compte de l'avancement des plans d'action ou des nouvelles problématiques pouvant avoir un impact significatif sous trois à six mois.

Par ailleurs, le Directeur des Risques assume, avec le support des membres du *Risk Management Committee*, la responsabilité d'identifier les risques émergents et les risques majeurs, en anticipant l'évolution de l'environnement économique et réglementaire permettant d'apprécier son potentiel impact sur le profil de risques de HSBC Assurances Vie.

La cartographie des risques incluant les risques émergents et les risques majeurs est partagée par le Directeur des Risques avec le *Senior Management* de l'entreprise à l'occasion du *Risk Management Committee*.

Ces différents éléments sont également présentés aux Administrateurs membres du Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'Administration afin de rendre compte du niveau de risques de l'entreprise.

Section B : Système de gouvernance (suite)

Compte tenu de la nature de son activité, le profil de risques de la compagnie s'établit selon le schéma repris dans le tableau ci-dessous :

Type de risque	Description
1- Marché	Le risque de marché regroupe les différents risques d'évolution défavorable des marchés financiers. Les risques de marché ont plusieurs origines telles que la fluctuation des taux d'intérêt, les hausses de <i>spread</i> de crédit des actifs obligataires, les baisses des marchés action ou les baisses du marché immobilier.
2- Crédit	Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un tiers à ses obligations.
3- ALM	Le risque de gestion actif-passif est le risque que les actifs détenus par la compagnie ne permettent pas de faire face aux flux des engagements du passif d'assurance.
4- Liquidité	Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir satisfaire ses engagements ou de le faire mais à un coût excessif, par manque de ressources financières disponibles.
5- Souscription	Le risque de souscription fait référence aux incertitudes liées à l'évaluation des engagements d'assurance (caractère imprévisible des flux de passif). Il inclut notamment les risques de décès, de rachats et de frais généraux.
6- Modèle	Le risque qu'une mauvaise utilisation des modèles ou que des données de modèle incorrectes ou inappropriées amènent la compagnie à s'exposer à des pertes financières potentielles, à prendre des décisions incorrectes ou à communiquer des informations erronées.
7- Opérationnel	Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes d'information, ou d'événements extérieurs. Le risque opérationnel inclut également la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi que la conformité réglementaire.
8- Réputation	Le risque de réputation correspond à la perte de confiance des clients, des actionnaires ou des partenaires suite à un événement, un comportement, une action ou inaction, de la compagnie, de ses employés ou de ceux avec qui la compagnie est associée.
9- Stratégique	Le risque que la compagnie ne parvienne pas à identifier des opportunités et des menaces issues de changements dans son environnement économique, politique ou réglementaire, dans les comportements de la clientèle ou dans les possibilités technologiques, ou qu'elle ne soit pas en mesure d'y réagir de manière appropriée.

B.3.1.3. Cadre d'appétence

L'approche de l'appétence au risque chez HSBC Assurances Vie, en ligne avec celle définie par le Groupe, se traduit par :

- la capacité totale de prise de risque en fonction du capital disponible et de la solidité du bénéfice ;
- la prise en compte des aspects positifs et négatifs de la totalité des risques afin d'opérer une sélection et une évaluation de ces derniers en ligne avec la stratégie ;
- des mesures quantitatives et qualitatives ;
- une définition basée sur la mesure des risques pris individuellement afin de s'assurer d'un niveau de risque global acceptable ;
- une définition claire, applicable, pragmatique et simple à communiquer (en interne et en externe) ;
- la reconnaissance de l'interdépendance entre le risque, le bénéfice et la croissance de l'activité.

L'identification, la documentation et les méthodes de gestion des risques décrites ci-dessus sont également illustrées par l'ORSA qui constitue un outil stratégique pour HSBC Assurances Vie. En effet, cette évaluation interne des risques et de la solvabilité a pour objectif de prendre en compte les risques dans le pilotage

stratégique. De fait, les travaux d'identification et de cartographie des risques sont donc un préalable à sa mise en place.

B.3.2. L'ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est un processus instaurant une dynamique entre le système de gestion des risques et la stratégie de l'entreprise. Il s'agit d'un processus permanent de collecte d'informations, d'analyse, de conclusions et de recommandations qui permettent d'ajuster le niveau des fonds propres à la réalité des risques auxquels est exposée l'entreprise à un moment donné, et tels qu'ils se déformeront dans le temps avec la mise en œuvre de sa stratégie.

La finalité de l'ORSA est de permettre au Conseil d'Administration d'évaluer les conséquences des décisions stratégiques sur la solvabilité de la compagnie et de décider du niveau des fonds propres nécessaires, en cohérence avec les obligations réglementaires, pour garantir la résilience de HSBC Assurances Vie en France.

Il convient de noter que le processus ORSA fait l'objet d'amélioration continue afin de s'intégrer au mieux dans le processus de gestion des risques et peut ainsi être amené à évoluer tant au niveau de sa gouvernance que de son utilisation.

B.3.2.1. Fréquence d'évaluation de l'ORSA et calendrier de production

L'ORSA est produit annuellement suivant un processus permanent de collecte d'informations. Un ORSA hors du cycle annuel peut cependant être requis dans les cas suivants :

- si le profil de risque ou l'environnement externe de HSBC Assurances Vie a sensiblement évolué et sur décision du Conseil d'Administration ;
- si l'autorité de contrôle le demande.

Dans le cadre de l'ORSA, trois évaluations sont effectuées :

- évaluation de la solvabilité globale ;
- surveillance de la conformité aux exigences de fonds propres et provisions techniques ;
- évaluation de l'écart du profil de risque de la société avec la formule standard.

Au fur et à mesure de leur production, les différents éléments découlant des processus concourant à la réalisation de l'ORSA font l'objet d'une validation par les différents responsables concernés.

B.3.2.2. Besoin Global de Solvabilité (BGS) et formule standard du SCR

HSBC Assurances Vie procède trimestriellement au calcul de son BGS à date. Il correspond à l'évaluation de l'ensemble des moyens dont doit disposer la compagnie pour assurer la pérennité de son activité, compte tenu de ses objectifs stratégiques et de son appétence au risque ; il constitue donc un outil décisionnel et stratégique pour HSBC Assurances Vie.

Le BGS couvre les calculs suivants :

- le calcul de l'exigence de fonds propres ;
- l'évaluation du bilan économique ;
- l'analyse des mouvements des postes du bilan économique ;
- l'analyse de l'évolution du ratio de couverture de l'exigence de fonds propres ;
- le suivi des indicateurs d'appétence au risque.

Une évaluation prospective est également réalisée annuellement et fait l'objet de tests de résistance (*stress tests*). Cet exercice permet de procéder à l'évaluation de la solvabilité prospective de la compagnie à l'horizon du plan stratégique (en fonction du *business plan* de l'entreprise et en fonction des scénarios de crises).

Le BGS de HSBC Assurances Vie repose sur le calcul du Capital Economique (*Economic Capital - EC*) et du SCR, dont les méthodes et les périmètres tendent à se rapprocher afin de faciliter les traitements.

La compagnie étudie également la matérialité des risques spécifiques non pris en compte dans la formule standard et les intègre le cas échéant à l'EC. A noter que les composants de la formule standard (utilisée pour le calcul du SCR) sont détaillés en Partie E. Par ailleurs, l'évaluation prospective de la solvabilité complète l'évaluation du BGS et vise à démontrer le respect permanent des obligations réglementaires et la capitalisation suffisante de HSBC Assurances Vie sur l'horizon du plan stratégique.

B.3.2.3. Intégration dans le système de gestion des risques des mesures de contrôles et d'analyse

HSBC Assurances Vie a déterminé des métriques et des limites, révisées annuellement, qui permettent à la compagnie de suivre et de gérer son profil de risque de façon permanente, de manière à rester dans le cadre des tolérances aux risques.

Ces limites de risque incluent :

- des métriques quantitatives qui définissent les mesures de solvabilité, de résultats et de capital (exemples de métriques utilisées : ratios de couverture Solvabilité 2, rendement des fonds propres, volatilité des revenus, etc.) ;
- des limites d'exposition pour les risques qualitatifs, comme pour le risque de liquidité ou de modèle.

Le mécanisme de production ORSA s'inscrit dans un dispositif de suivi régulier, permettant ainsi à la compagnie de s'assurer du respect permanent de son appétence aux risques et de ses limites :

- mensuellement, un suivi du budget est réalisé, permettant de porter un regard sur l'évolution du plan stratégique, et donc sur le cadre de projection des activités de HSBC Assurances Vie. Un suivi des hypothèses non économiques du *business plan* est par ailleurs réalisé, il vise à évaluer la pertinence des hypothèses retenues et à réviser éventuellement le cadre d'appétence ;
- trimestriellement, la production des calculs du BGS est remontée, conjointement aux indicateurs de risques, au *Risk Management Committee* ainsi qu'aux autres comités spécialisés de seconde ligne de défense. Ce *reporting* permet l'évaluation régulière du respect du cadre d'appétence. En cas de dépassements des limites définies sur chacun des indicateurs et sur le montant de BGS, des études de sensibilités sont réalisées pour étudier plus en détail l'exposition de la compagnie aux différents risques ;
- enfin, annuellement, les comités de seconde ligne de défense procèdent à un *reporting* des résultats de l'ORSA et à une réévaluation des limites d'appétence aux risques de la compagnie.

Section B : Système de gouvernance (suite)

Les résultats sont communiqués au Conseil d'Administration afin que ses membres puissent les prendre en compte dans leurs décisions stratégiques. De même, le processus ORSA fait l'objet d'un rapport destiné au Conseil d'Administration et remis à l'ACPR.

En particulier, le rapport ORSA rappelle les informations suivantes :

- les résultats qualitatifs et quantitatifs de l'évaluation interne du risque et de la solvabilité, et les conclusions tirées par l'entreprise d'assurance ;
- les méthodes et principales hypothèses utilisées dans l'évaluation interne du risque et de la solvabilité ;
- des informations sur les besoins globaux de solvabilité de l'entreprise et une comparaison entre ces besoins, les exigences de fonds propres réglementaires et les fonds propres de l'entreprise ;
- des informations qualitatives et, en cas d'écart important identifié, quantitatives sur l'adéquation des hypothèses retenues dans le calibrage de la formule standard avec le profil de risque de HSBC Assurances Vie.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Description du système de contrôle interne

B.4.1.1. Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne en vigueur chez HSBC Assurances Vie a pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise, par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes.

B.4.1.2. Organisation du contrôle interne

Le Groupe HSBC a adopté une structure de gestion des risques et de contrôle interne, appelée les "trois lignes de défense", qui définit la répartition des rôles et responsabilités au regard des activités sous-jacentes.

Cette structure contribue à attribuer clairement les responsabilités en matière d'identification, d'évaluation, de mesure, de surveillance et d'atténuation des risques pour soutenir le renforcement de la gestion des risques.

A cette fin, elle établit une séparation entre la propriété du risque (première ligne de défense), la surveillance du risque (seconde ligne de défense) et la revue indépendante (troisième ligne de défense).

La première ligne de défense est le propriétaire (*owner*) des risques et des contrôles. Elle est constituée des métiers, fonctions et HOST (*HSBC Operations, Service and Technology*) qui sont responsables de leurs activités au quotidien, de la gestion des risques associés et des contrôles de premier niveau mis en place pour prévenir ces risques. Dans la mesure où certains processus et certaines activités peuvent être sous-traités en externe, en interne à HOST ou à un autre département, cette responsabilité s'étend aux activités sous-traitées et externalisées afin d'assurer une gestion complète des risques et de leur maîtrise.

Au sein de la première ligne de défense, les responsabilités des différents acteurs sont les suivantes :

- les propriétaires des risques, *Risk owners*, sont situés dans les métiers, et sont responsables du respect du *risk appetite*, de l'identification et de la gestion des risques opérationnels dans les limites définies ;
- les propriétaires de contrôle, *Control owners*, qui peuvent faire partie d'un métier, d'une fonction, de HOST ou d'une tierce partie, sont responsables de l'évaluation du bon fonctionnement des processus, des activités ou des systèmes dans leur périmètre. Ils collaborent avec les *Risk owners* pour comprendre les risques et les gérer ;
- les équipes de gestion des risques et de contrôle interne (BRCM) fournissent des conseils sur la gestion des risques opérationnels et réalisent des plans de contrôle de second niveau dans leur périmètre. Ils travaillent en étroite collaboration avec les *Risk Owners*, les *Risk Stewards* et les *Control Owners* pour s'assurer que les activités de gestion du risque opérationnel sont effectivement exécutées.

Ainsi, la responsabilité première du contrôle permanent incombe aux responsables des différents métiers, fonctions et HOST, qui doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement assurés et couverts par un dispositif de contrôle de second niveau.

La seconde ligne de défense est constituée de fonctions dont le rôle est de s'assurer que les risques du domaine qu'elles supervisent de manière transverse au sein de HSBC Assurances Vie sont gérés de manière efficace par la première ligne et dans les limites du *risk appetite* tel que défini par la compagnie.

Elles assument une responsabilité importante afin de garantir que HSBC Assurances Vie satisfait à ses responsabilités de gestion des risques et de contrôle interne en ce qui concerne les risques placés sous leur

surveillance. Elles ont un rôle de conseil et d'expertise et s'assurent que les activités de gestion et de contrôle du risque menées par la première ligne de défense sont appropriées.

Au sein de la seconde ligne de défense, les *Risk Stewards* jouent le rôle d'experts dans la supervision des activités de la première ligne de défense pour un type de risque donné. Ils sont indépendants des activités de la première ligne de défense, et leur rôle consiste à mettre en place les politiques et la surveillance des activités associées.

Enfin, le Directeur des Risques est responsable de la fonction de gestion des risques, et à ce titre, s'appuie notamment sur les *Risk Stewards*. Un ensemble de comités parachève le dispositif, au sein desquels le *Risk Management Committee* joue un rôle faïtier (cf. [Partie B.3](#)).

La troisième ligne de défense est l'Audit interne, dont le rôle est de fournir à la Direction Générale et au Conseil d'Administration une vision indépendante sur la conception et le fonctionnement de la gestion des risques, de la gouvernance et des processus de contrôle interne.

Le contrôle périodique a ainsi pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'investigations indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet.

Cette évaluation porte tant sur la gestion des risques et des contrôles de la première ligne de défense que sur la supervision de la seconde ligne (cf. [Partie B.5](#)).

B.4.2. Fonction de vérification de la conformité

B.4.2.1. Champ couvert par la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité a pour mission principale de veiller au respect par HSBC Assurances Vie de la réglementation relative à ses activités d'assurance. Son responsable élabore une politique de conformité et un plan de conformité. Cette fonction doit également jouer un rôle de conseil auprès des organes dirigeants et de surveillance quant au risque de non-conformité résultant d'éventuels changements de l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour l'organisme soient identifiées.

Le responsable de la fonction clé de vérification de la conformité peut communiquer avec tous les membres de HSBC Assurances Vie, accéder à toute l'information nécessaire à l'accomplissement de sa mission et disposer de l'indépendance nécessaire à la production d'un travail de qualité, exempt de conflits d'intérêts.

L'indépendance permet à la fonction clé de jouer pleinement son rôle de conseil et d'information du Conseil d'Administration dans le respect du pouvoir hiérarchique dont disposent le Directeur Général et les membres du Conseil. Pour cela, le responsable de la fonction clé de vérification de la conformité est positionné à un niveau hiérarchique lui permettant concrètement et de façon réaliste de remplir sa mission.

B.4.2.2. Organisation de la fonction de vérification de la conformité

Si le champ d'intervention de la fonction clé de vérification de la conformité s'étend à l'ensemble des dispositions applicables aux activités d'assurance, la surveillance du respect des réglementations relatives à certains domaines spécifiques incombe, en premier niveau, à d'autres directions spécialisées de HSBC Assurances Vie ou HSBC France (les risques liés au non-respect des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, aux sanctions financières internationales et la lutte contre la corruption, Ressources Humaines, Finance, Crédit, Gestion, etc.) disposant d'une expertise et de moyens.

Néanmoins, la fonction clé de la conformité a vocation à être informée dans le cadre des procédures de *reporting* ou d'escalade en vigueur, par les directions concernées, des éventuels dysfonctionnements relevés et des mesures correctrices à mises en œuvre susceptibles d'avoir une incidence sur le risque de non-conformité.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité exerce, au sein de la compagnie, la mission de conformité réglementaire ; il est chargé d'effectuer la mission de conseil auprès des équipes opérationnelles, des équipes produits et de la Direction Générale. Il s'appuie également sur :

- l'expertise métier des opérationnels de HSBC Assurances Vie qui effectuent un travail de veille inhérent à leur fonction et qui leur permet d'intégrer en amont tout changement réglementaire les affectant ;
- l'expertise du Groupe en termes de lutte contre la criminalité financière. Un responsable local a également été nommé afin d'être le relais des sujets de criminalité financière auprès des opérationnels et d'effectuer ses missions de conseil au sein des équipes de HSBC Assurances Vie ;
- l'expertise du Groupe en matière de criminalité financière ;
- l'expertise et les moyens de certaines équipes du Groupe en matière de veille réglementaire, en collaboration avec l'équipe du Département Juridique et Fiscal de HSBC Assurances Vie.

Section B : Système de gouvernance (suite)

Par ailleurs, les relations de HSBC Assurances Vie avec les équipes spécialisées du Groupe sont encadrées par des accords de niveau de service, et une revue des contrôles effectués par les équipes du Groupe est effectuée par le responsable de la fonction de vérification de la conformité.

Le responsable de la conformité reporte à deux lignes managériales :

- le management d’entité, incarné par le Directeur Général de HSBC Assurances Vie ;
- le management fonctionnel incarné par le directeur de la conformité réglementaire HSBC en France.

Tout comme le dispositif de contrôle interne, le dispositif du risque de non-conformité s’articule autour des trois lignes de défense. Le contrôle interne de la compagnie d’assurances participe à la maîtrise des risques en première ligne de défense, y compris celui de non-conformité, en procédant à des contrôles indépendants et en proposant des recommandations. Le responsable de la conformité est donc en relation régulière avec l’équipe du contrôle interne dans le cadre des missions de suivi et de synthèse des travaux de contrôle permanent des fonctions risques.

Le responsable de la fonction est considéré comme acteur de seconde ligne de défense.

Le responsable de la fonction participe également à plusieurs instances de gouvernance et à plusieurs comités. Ces instances ont un rôle d’information à la Direction Générale, sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés et les mesures correctrices engagées.

Le responsable de la fonction conformité valide le plan de conformité, plan déterminé par le Groupe mais adapté à l’activité de HSBC Assurances Vie. Des *reportings* ponctuels sont également produits ; ils correspondent à des rapports d’anomalie en cas de dysfonctionnement relevé et à des rapports d’avancement sur les sujets réglementaires.

L’organisation de la fonction de vérification de la conformité et le dispositif l’entourant sont détaillés dans la politique de conformité, approuvée par le Conseil d’Administration et mise à jour annuellement.

B.5. Fonction d’Audit interne

La fonction d’Audit exerce ses activités dans le respect de la Politique d’Audit Interne approuvée par le Conseil d’Administration en mai 2017. Cette politique, qui est conforme au cadre issu de la directive Solvabilité 2 ainsi qu’aux principes et standards établis par le *Global Internal Audit* (GBL INA), fait l’objet d’une révision annuelle (une mise à jour a été effectuée en novembre 2018).

Les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la politique sont précisées dans une charte d’audit conforme aux standards internationaux en matière d’audit interne.

Le responsable de la fonction Audit interne est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général et fonctionnellement au Directeur de l’audit *Insurance & Pensions*, basé à Londres.

La fonction Audit interne constitue la troisième ligne de défense au sein de HSBC Assurances Vie. Son responsable est le représentant de l’Audit interne et le garant de son activité, en totale indépendance et libre de toute influence. De ce fait, la fonction dispose de l’autorité pour accéder à toutes les opérations, tous les dossiers et à tout le personnel pour mener à bien ses missions.

L’Audit interne réalise différents types de travaux selon une approche basée sur les risques :

- *Audits Risk Governance Framework* : cible les structures de gouvernance et la méthodologie de contrôle interne utilisée pour évaluer comment une catégorie de risque est gérée ;
- Audits de processus et de contrôles : évaluation de toute la chaîne de production ;
- Audits thématiques : évalue la gestion d’un risque ou d’un processus en particulier ;
- Audits de projet : évalue la mise en place de changements matériels et de nouveaux programmes ;
- Audits réglementaires : en fonction des demandes de l’autorité de contrôle et des risques inhérents à l’activité d’assureur ;
- Audits d’investigation et spécifiques.

Ces missions sont conduites en accord avec les modalités définies dans la charte d’audit. Elles ciblent un thème précis recouvrant une ou plusieurs activités de la société et ont pour objectifs d’évaluer l’efficacité des procédures de contrôle interne et de s’assurer du respect des normes du Groupe. Elles s’appuient également sur les travaux des activités de contrôle permanent des première et seconde lignes de défense.

La liste des missions réalisées par l’Audit interne est définie dans le plan d’audit. Celui-ci est établi annuellement à partir d’éléments tels que : l’analyse et l’évaluation des risques (marché, modèle, opérationnel, etc.) auxquels HSBC Assurances Vie fait face ainsi que les informations émanant des revues du contrôle permanent et des activités réalisées dans le cadre du suivi continu des risques. Celui-ci est construit de manière à couvrir, selon un cycle annuel, tous les risques et processus significatifs auxquels HSBC Assurances Vie est soumis.

Le plan d’audit, ainsi que toute modification susceptible d’y être apportée, fait l’objet d’une approbation préalable du Comité d’Audit et des Risques.

Les missions réalisées par l’Audit interne donnent lieu à l’émission de constats et de recommandations repris dans des rapports présentés à différents organes de gouvernance comme le Comité d’Audit et des Risques. Le management dispose d’un délai de 6 à 12 mois pour mettre en place les changements demandés selon le risque lié ainsi que la difficulté de mise en œuvre. Un suivi de l’avancement de la mise en place des recommandations par le management de l’entreprise est présenté tous les trimestres au Comité d’Audit et des Risques.

B.6. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle fait partie du processus de gouvernance des entreprises d’assurance et de réassurance, son rôle étant décrit par l’article 48 de la directive Solvabilité 2 (2009/138/CE) et complété dans l’article 272 du règlement délégué. Ses missions sont articulées autour de quatre pôles :

- coordination du calcul des provisions techniques : appréciation des données utilisées, des hypothèses et des méthodes retenues, comparaison des *Best Estimates* (meilleures estimations) aux observations empiriques, comparaison des résultats entre deux années consécutives, etc. ;
- émission d’un avis sur la politique de souscription (y compris la politique de taux servis épargne) : évaluation de la suffisance des primes pour couvrir les sinistres et dépenses à venir compte tenu des risques sous-jacents, analyse de l’évolution du profil de risque du portefeuille de contrats, identification d’éventuels effets d’anti-sélection, etc. ;
- émission d’un avis sur la politique de réassurance : analyse du caractère adéquat de la couverture de réassurance, de la cohérence avec l’appétit aux risques et les politiques de souscription et de provisionnement, des risques de contrepartie, et de la couverture attendue dans des scénarios de crise, etc. ;
- contribution à la mise en place d’un système de gestion des risques.

Au sein de HSBC Assurances Vie, le responsable de la fonction actuarielle est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de l’entreprise, ce qui lui permet de préserver son indépendance.

Les principaux livrables, attestant du respect du périmètre réglementaire affecté à la fonction actuarielle, sont les suivants :

- la rédaction du rapport de la fonction actuarielle : réalisé annuellement à destination du Conseil d’Administration, il rend compte du cadre d’intervention, du suivi des recommandations des précédents rapports, des travaux réalisés sur l’exercice, ainsi que des conclusions et recommandations afférentes ;
- la contribution au système de gestion des risques : les travaux de revue des provisions techniques de la fonction actuarielle contribuent à la validation d’une partie calculatoire importante du processus ORSA. De plus, la fonction actuarielle est partie prenante du système de gestion des risques de la compagnie au travers d’un certain nombre de comités (*Risk Management Meeting, Asset and Liability Committee, Actuarial Control Committee, Insurance Risk Committee*).

B.7. La gestion des activités sous-traitées

B.7.1. Politique de sous-traitance

HSBC Assurances Vie ayant des prestations réalisées par des fournisseurs extérieurs, il est nécessaire d’évaluer et gérer les risques associés à ces prestations afin d’assurer la mise en place de contrôles et mesures de couverture adéquats.

Dans ce cadre, la politique générale d’externalisation et de sous-traitance a pour objectif de :

- définir les rôles et responsabilités pour la mise en place et le contrôle des activités sous-traitées ;
- détailler les critères d’éligibilité des sous-traitants ;
- décrire l’évaluation des risques ;
- détailler le processus de suivi et de contrôle de l’externalisation.

Cette politique, validée par le Conseil d’Administration, est revue annuellement et réévaluée si des changements importants sont effectués durant l’année. Elle fait intervenir les équipes HSBC Assurances Vie, qui peuvent s’appuyer sur les fonctions du Groupe le cas échéant, que ce soit lors de la mise en place de la prestation ou de son renouvellement que lors du suivi de la prestation.

Section B : Système de gouvernance (suite)

B.7.2. Détails sur les prestataires de services

HSBC Assurances Vie traite avec deux types de prestataires :

- Externes : les activités sont sous-traitées à des prestataires ne faisant pas partie du Groupe HSBC ;
- Internes : les activités sont sous-traitées au sein du Groupe HSBC afin de capitaliser sur ses pôles d'expertise et de mutualiser les moyens.

Les activités sous-traitées en 2018 sont les suivantes :

Activités sous-traitées	Pays de sous-traitance
Gestion des adhésions et des sinistres pour l'activité temporaire décès, pour les contrats collectifs emprunteurs et pour l'offre emprunteur individuelle. . . .	France
Editique	France
Activité de comptabilité des actifs et de gestion des titres.	France
Archivage.	France
Support et développement informatique	France (activités déléguées au Groupe HSBC)
Certains contrôles liés aux transactions et filtrage de la clientèle liés au <i>Financial Crime Compliance</i> , et investigation et déclaration de soupçons	France (activités déléguées au Groupe HSBC)

Les prestataires externes essentiels font par ailleurs l'objet d'une revue de sécurité informatique réalisée annuellement.

Les décisions de sous-traiter certaines activités prises par HSBC Assurances Vie visent donc à se concentrer sur le cœur de métier de la compagnie et à capitaliser sur la structure du Groupe. Le recours à des prestataires, totalement ou en partie, peut-être dicté par des considérations industrielles, économiques ou d'ordre sécuritaire dans le cadre de la politique de gestion des risques, ou lorsque les compétences ou l'expertise nécessaires ne sont pas disponibles en interne.

Section C : Profil de risque

L'analyse du profil de risque de HSBC Assurances Vie comprend, d'une part, un recensement exhaustif des risques auxquels la compagnie est exposée compte tenu de son activité d'assureur vie et de son environnement, et d'autre part un exposé des politiques, mécanismes et processus mis en place afin de réduire et de maîtriser ces différents risques. A ce titre, la cartographie des risques décrite dans la Partie B.3 est l'outil principal d'identification et de recensement des risques. Les risques décrits ci-après reflètent donc les grands enseignements de cette cartographie.

La plupart des risques identifiés dans le profil de risques sont intégrés dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis (SCR) selon la formule standard. L'utilisation de la formule standard permet de disposer d'une méthode d'évaluation homogène pour les différents risques. Les résultats des calculs, après diversification, seront présentés en détail dans la Partie E ; ils permettent de souligner globalement le poids des principaux risques dans le calcul du besoin en capital de HSBC Assurances Vie.

La composition du SCR net, détaillée ci-dessous, met en lumière les natures de risques les plus significatives pour HSBC Assurances Vie :

Capital de solvabilité requis net au 31.12.2018 (en pourcentage)	
Risque de marché.	70 %
Risque de souscription (vie et santé)	21 %
Risque opérationnel.	9 %
Risque de contrepartie	0,4 %

Les principaux risques pour HSBC Assurances Vie au sein des différentes catégories sont également détaillés dans le tableau suivant :

Modules de risques	Sous-modules de risques
Marché	Spread
Marché	Taux
Marché	Action
Souscription	Dépenses (frais)
Souscription	Rachats

HSBC Assurances Vie commercialise des contrats/supports/options couvrant les assurés contre certains risques en leur offrant des garanties :

Type de produit	Type de contrat/support	Garanties
Epargne/ Retraite .	Poche en euro	Garantie en Capital (brute de frais de gestion)
	Poche en unités de compte (UC)	Garantie Plancher (option)
	Rentes immédiates	Rentes viagères
Prévoyance	Temporaire décès	Garanties données en cas de décès Garanties données en cas d'incapacité (option)
	Emprunteur	Garanties données en cas de décès Garanties données en cas d'incapacité, invalidité (option)

Le calcul du SCR prend en compte l'impact de la diversification des risques et les ajustements liés notamment à l'absorption des chocs par le passif et les impôts différés. HSBC Assurances Vie, du fait de son activité principalement axée sur l'épargne, est sensible à cette capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques qui lui permet de réduire son SCR de 64 %.

Cependant, comme évoqué précédemment, la formule standard n'intègre pas tous les éléments qui composent le profil de risque de HSBC Assurances Vie. A ce titre, les risques de réputation et émergents seront détaillés en Partie C.6 de ce rapport.

Cette partie du rapport vise à détailler les principaux risques auxquels est exposée HSBC Assurances Vie. Les principales techniques d'atténuation des risques ainsi que les sensibilités utilisées seront également indiquées afin de mettre en avant la gestion prudente de la compagnie.

Par ailleurs et afin de faciliter la lecture du rapport, les catégories de risque suivantes ont été distinguées :

- Risque de souscription ;
- Risque de marché ;
- Risque de liquidité ;
- Risque de contrepartie ;
- Risque opérationnel ;
- Autres risques importants : risque de réputation et risques émergents.

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Présentation des risques de souscription

Exposition et concentration du risque de souscription
Le risque de souscription fait référence aux incertitudes liées à l'évaluation des engagements d'assurance (caractère imprévisible des flux de passif). Il couvre dans cette section à la fois les risques de souscription vie et santé.

Section C : Profil de risque (suite)

Le principal risque de souscription auquel HSBC Assurances Vie pourrait faire face est une sous-estimation de ses engagements envers son portefeuille d'assurés. Ce cas peut survenir en raison d'une fréquence ou d'une sévérité de la sinistralité plus importante en réalité qu'estimée. En effet, les événements d'assurance sont aléatoires, le nombre réel de sinistres et leur montant précis peuvent varier d'une année à l'autre ou d'une population assurée à l'autre, et donc s'éloigner des résultats des méthodes d'évaluations statistiques utilisées.

Dans le cas de HSBC Assurances Vie, les risques principaux sont concentrés sur ceux de dépenses et de rachats décrits en [Partie C.1.2.](#)

Les autres risques liés à la souscription sont les suivants :

- Risque de morbidité (Protection seulement) : risque de perte technique lié à une forte augmentation des prestations consécutive à une hausse du nombre d'assurés en état d'incapacité/invalidité ou à une recrudescence de la sinistralité sur des assurés ayant des mensualités de remboursement importantes ;
- Risque de mortalité : risque de perte technique lié à une sinistralité du portefeuille plus importante qu'estimée initialement (due à une fréquence ou une intensité de la sinistralité dégradée) ;
- Risque de longévité (contrats de rentes seulement) : risque de perte technique lié à une mortalité du portefeuille plus faible qu'estimée initialement ;
- Risque de catastrophe : risque de surmortalité/morbidité instantanée lié à un événement catastrophique.

Méthodes d'atténuation communes aux différents sous-risques

HSBC Assurances Vie gère le risque de souscription par l'intermédiaire de plusieurs dispositifs, dont :

- des limites strictes en matière de souscription et de gestion des sinistres ;
- des procédures d'approbation pour les nouveaux produits et les évolutions des produits existants ;
- des révisions tarifaires ;
- une politique de réassurance et un plan de réassurance couvrant les risques des activités Protection (proportionnel pour l'écrêtement des sinistres et non proportionnel sur les risques catastrophe et pandémie) ;
- une surveillance des risques sous-jacents.

Plus spécifiquement, la gestion du risque de souscription auquel est exposée HSBC Assurances Vie est encadrée par sa politique écrite de souscription et

sa politique de revalorisation du support en Euros des contrats épargne. Ces documents, révisés annuellement et approuvés par le Conseil d'Administration, définissent et encadrent les activités de souscription au regard à la fois des objectifs commerciaux et de l'appétence au risque. Ils traitent entre autres des risques de pertes liés à la tarification et à la sélection des risques (anti-sélection), ainsi que des risques commerciaux (par exemple le fait de proposer un produit non concurrentiel) et des risques de réputation liés à la non-atteinte des attentes raisonnables des clients.

La gestion de ces risques se traduit par plusieurs principes et processus :

- Chaque étape de la conception et de la mise à jour des produits est validée par un comité dédié ;
- La conception et la tarification des produits prennent en compte l'ensemble des flux de trésorerie mis en jeu et l'ensemble des incertitudes pesant sur ces flux, *via* des méthodes conformes aux pratiques du marché ;
- La sélection des risques comporte un certain nombre de contrôles ainsi que des études médicales et financières, dont résultent des limites strictes en matière d'acceptation ;
- Il existe plusieurs dispositifs de suivi des risques, notamment en ce qui concerne les produits significatifs, les indicateurs d'inventaire, de sinistralité et d'exercice des options, la performance de gestion, et les évolutions marketing, actuarielles, juridiques et fiscales.

Concrètement, HSBC Assurances Vie continue de limiter ses engagements en termes de taux garantis sur les fonds en euros pour ses contrats d'épargne. Depuis 1997, la compagnie n'accorde plus de garantie de taux pour les nouveaux contrats. HSBC Assurances Vie propose à ses clients, dans le respect de leur profil de risque, de diversifier leur épargne grâce à l'investissement en unités de compte.

En matière de tarification, des procédures sont applicables tant pour les contrats individuels que collectifs.

La Direction de l'Actuariat établit la tarification de l'ensemble des produits. Celle-ci est ensuite présentée au *Product and Pricing Committee* pour validation. Une étude de rentabilité a posteriori est réalisée dans les mois qui suivent le lancement du produit, puis des études de rentabilité annuelles sont menées sur la production pour s'assurer de l'adéquation de la tarification.

Enfin, il convient également de noter que HSBC Assurances Vie n'effectue pas d'acceptation ou de transfert de risque *via* des véhicules de titrisation.

Test de résistance

L'évaluation prospective du besoin de capital est complétée par un scénario de stress mesurant l'impact d'un environnement de taux bas entre 2019 et 2021 suivi d'une remontée brutale des taux en 2022 accompagnée d'une baisse de l'indice action et d'une crise immobilière.

Sensibilités

Sur le périmètre épargne, les hypothèses utilisées se basent sur une déviation à la hausse de 50 % des taux de rachat, ainsi que sur une déviation à la hausse de 50 % de la mortalité. Globalement, les calculs intégrant une déviation de ces hypothèses entraînent une augmentation faible des *best estimates* épargne, entre 23 et 51 millions EUR, soit respectivement 0,11 % et 0,23 % du montant du *best estimate* global à la date de calcul.

Sur le périmètre prévoyance, une déviation de 10 % des taux de décès, d'incapacité et de résiliations a un impact limité sur le ratio global de solvabilité. En effet, les tests effectués ont un impact en termes de *best estimate* inférieur à 0,1 % du *best estimate* global.

C.1.2. Analyse spécifique des risques majeurs

C.1.2.1 Risques de dépenses

Le risque de dépenses est le risque que les dépenses courantes de fonctionnement augmentent significativement au regard du résultat généré par les activités d'assurances (résultat financier et chargements).

La compagnie est exposée au risque d'évolution des dépenses découlant essentiellement des frais de personnel, des coûts informatiques et des bâtiments occupés.

Une forte gouvernance relative au contrôle du niveau des frais généraux permet d'en limiter le risque d'augmentation.

C.1.2.2 Risque de rachat

Le risque de rachat correspond au risque résultant d'une modification du comportement des assurés en matière d'exercice de leur option de rachat de contrat.

Le risque de rachat, auquel la compagnie est plus sensible, provient essentiellement des produits d'épargne et est lié à trois causes potentielles de pertes :

- un potentiel défaut de rentabilisation des coûts d'acquisition des contrats si ceux-ci ne restent pas en portefeuille aussi longtemps que prévu lors de la tarification des produits ;
- le manque à gagner sur les produits financiers et chargements à prélever dans le futur sur les contrats ayant été rachetés ;

- un lien important entre le risque ALM (actif-passif) et le risque de sorties anticipées, lesquelles peuvent conduire la compagnie à vendre des actifs avant leur terme et donc potentiellement en moins-values. Des réalisations de moins-values peuvent entraîner en premier lieu une dégradation du rendement servi, et en second lieu une perte pour la compagnie.

Ce risque de rachat est parfois lié au niveau insuffisant du rendement servi aux clients par rapport à des investissements concurrents, lié notamment aux raisons suivantes :

- une politique d'investissement moins efficace que celle de la concurrence ;
- un manque de compétitivité du fonds euro par rapport à d'autres produits d'épargne (produits d'épargne bancaire ou investissement immobilier) ou à des produits d'assurance similaires du marché, tous les produits d'épargne n'ayant pas la même réactivité aux évolutions du contexte économique (taux d'intérêt, inflation, marchés actions) ;
- les garanties de taux en portefeuille, dont le coût peut pénaliser le taux servi aux contrats de taux plus faibles, notamment ceux à 0 % brut ou net de chargements de gestion.

En cas de manque flagrant de compétitivité du rendement servi, des rachats massifs peuvent survenir.

Ces derniers peuvent également survenir dans des cas de figure différents tels qu'une atteinte à la réputation de la compagnie.

C.2. Risque de marché

C.2.1. Présentation générale des risques de marché

Nature du risque

Le risque de marché, auquel HSBC Assurances Vie est exposé à travers son portefeuille d'actifs et ses engagements de taux au passif, regroupe les différents risques d'évolution défavorable des marchés financiers.

HSBC Assurances Vie assure la gestion administrative et comptable de ses portefeuilles financiers ainsi que la gestion financière avec la détermination de l'allocation stratégique et tactique. La compagnie a confié les interventions sur les marchés financiers à HSBC Global Asset Management pour la gestion obligataire "*vanille*" (obligations de type classique) et pour la gestion action en direct, et cela en son nom et pour son compte selon les modalités et les conditions définies dans les mandats de gestion signés et revus annuellement. S'agissant des investissements en immobilier en direct, HSBC Assurances Vie s'appuie

Section C : Profil de risque (suite)

sur l'expertise de HSBC REIM pour la gérance d'un véhicule dédié (SCI), selon les modalités définies dans le cadre d'une convention. HSBC Assurances Vie assume par ailleurs directement les décisions d'investissement sur les autres actifs (souscription de fonds d'investissement, *Private Equity*, infrastructures, titres structurés et couvertures des risques de marché).

Exposition globale aux risques de marché

Le principal risque lié aux marchés financiers est le risque que les investissements de la compagnie ne soient pas suffisants pour faire face aux engagements adossés aux différents contrats d'assurance et à la demande des assurés en termes de rendement.

Les risques de marché auxquels sont exposés les portefeuilles de HSBC Assurances Vie ont plusieurs origines :

- fluctuation des taux d'intérêt ;
- hausse des *spreads* de crédit des actifs obligataires ;
- baisse du marché action ;
- baisse du marché immobilier.

En lien avec son portefeuille et le niveau de risque inhérent à chaque classe d'actif (comme indiqué dans la formule standard), HSBC Assurances Vie est principalement exposé au risque de *spread*, au risque de taux, au risque action et au risque immobilier.

Enfin, il est important de noter que HSBC Assurances Vie n'est pas soumis au risque de change en raison d'une politique d'investissement tournée presque exclusivement vers des actifs libellés en euros.

Par ailleurs, le passif de HSBC Assurances Vie contient des options et garanties intégrées dans les contrats d'épargne commercialisés. Les actifs financiers sont susceptibles d'enregistrer de manière définitive des variations importantes de moins-values latentes en cas de cession anticipée.

Techniques de gestion ou réduction des risques communes à l'ensemble des risques de marché

L'exposition aux risques de marché reflète la prudence de HSBC Assurances Vie dans sa stratégie d'investissement. Cette dernière est définie de manière à limiter les risques, notamment grâce à l'utilisation de produits dérivés réduisant l'impact des fluctuations des taux mais aussi à la prépondérance des titres obligataires présentant une qualité de crédit élevée et cela au détriment des titres à plus forts rendements. Ces choix stratégiques mettent en lumière la faible appétence pour le risque de la compagnie en termes de risque de crédit.

HSBC Assurances Vie a mis en place un suivi régulier des risques de marché. Des limites strictes sont ainsi imposées aux gestionnaires d'actifs au sein de leurs mandats. De même, la compagnie gère ses actifs de manière à atteindre un taux de rendement compétitif en respectant des contraintes en termes de risque mais aussi des limites sur la liquidité des actifs, sur leur qualité de crédit et sur l'adéquation actif-passif.

Sensibilités aux risques

HSBC Assurances Vie calcule son exposition aux risques de marché de manière trimestrielle en utilisant la méthodologie et l'agrégation des risques de la formule standard Solvabilité 2.

En complément, HSBC Assurances Vie effectue des sensibilités du *best estimate* (actualisation des engagements prospectifs envers les assurés) aux risques de marché. La méthodologie de calcul est identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires.

HSBC Assurances Vie effectue des choix spécifiques : aux risques de taux (hausse ou baisse de la courbe des taux d'intérêt), au risque action (baisse de l'indice) et au risque de *spread* (écartement des *spreads* de crédit).

C.2.2. Analyse spécifique des risques majeurs

C.2.2.1. Risque de *spread*

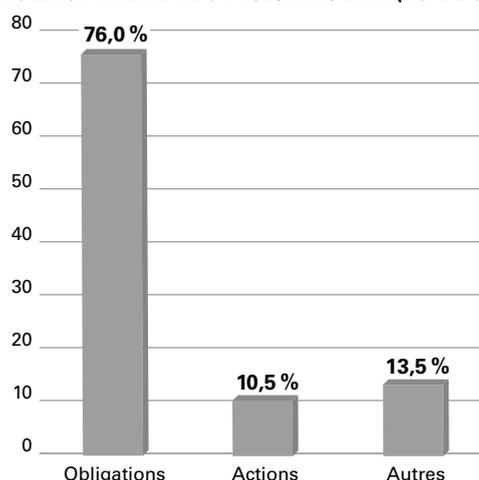
Nature du risque

HSBC Assurances Vie détient des titres de dette émis par des tiers et est exposé à l'évolution de la qualité de crédit de ses émetteurs. Certains émetteurs peuvent en effet faillir à rembourser le capital et les intérêts dus aux échéances prévues.

Exposition et concentration

HSBC Assurances Vie a fait le choix d'investir une part importante de ses actifs dans les titres obligataires. La répartition de l'exposition de la compagnie en fonction des actifs illustre cette prépondérance :

Allocation d'actifs au 31 décembre 2018 (hors UC)



Le portefeuille d'investissements est diversifié afin de réduire le risque de subir des pertes significatives. HSBC Assurances Vie est soumis au risque de concentration de ses produits financiers en fonction des :

- émetteurs ;
- *ratings* ;
- zones géographiques ;
- secteurs d'activité.

Enfin il convient de rappeler que, dans l'évaluation du risque de *spread* pour le calcul du SCR, la probabilité de défaut des Etats membres de l'Union européenne et de leurs banques centrales et certaines institutions internationales est fixée à zéro par la réglementation.

Techniques de gestion ou de réduction du risque de spread

HSBC Assurances Vie, du fait de l'importance de son exposition au risque de *spread*, a mis en place les techniques d'atténuation et de gestion du risque suivantes :

- l'investissement dans des obligations avec une bonne qualité de crédit, la cible de *rating* moyen de portefeuille étant de A :

Répartition des obligations par notation

AAA	12,80 %
AA.....	41,30 %
A	30,00 %
BB	1,00 %
BBB	14,50 %
< BBB	0,40 %

- la sélection attentive des émetteurs ;
- plus de 30 % du portefeuille obligataire investi dans des obligations émises ou garanties par des Etats (principalement de la Zone euro).

C.2.2.2. Risque de taux

Nature du risque

Le risque de taux est le risque de pertes consécutif aux fluctuations des taux d'intérêt.

Exposition et concentration

HSBC Assurances Vie est sensible aux fluctuations suivantes des taux :

- Risque de hausse des taux :
 - en cas de hausse rapide des taux, pertes liées à une vague de rachats déclenchée par des taux de participation aux bénéfices servis inférieurs au rendement d'autres produits d'épargne, notamment du fait de l'inertie du portefeuille obligataire,

- fluctuation des valeurs de marché des actifs obligataires et des *best estimates* consécutive à une hausse des taux ;

- Risque de baisse des taux : risque, pour la compagnie, de ne plus pouvoir honorer une partie des engagements pris envers ses assurés en raison d'un rendement à l'actif insuffisant.

L'exposition de HSBC Assurances Vie aux fluctuations de taux d'intérêt est concentrée au sein de son portefeuille de contrats ayant des garanties de taux ou des garanties de capital. La compagnie effectue un suivi de son exposition à travers une revue périodique de sa stratégie actif-passif.

Techniques de gestion ou de réduction du risque de taux

Les fluctuations de valeurs dues aux taux d'intérêt sont partiellement atténuées par les fluctuations de valeurs contraires des provisions techniques. La compagnie effectue un suivi de son exposition à travers une revue périodique de sa stratégie actif-passif.

Par ailleurs, la compagnie a mis en place les dispositifs suivants :

- politique de taux servi permettant de limiter les impacts de fluctuation de taux sur les passifs de HSBC Assurances Vie ;
- revue périodique de ses positions en termes d'actifs et de passifs ;
- respect de certaines limites en termes de concentration par émetteur, par type de *rating* et par secteur ;
- souscription de produits dérivés afin de se protéger contre l'augmentation ou la baisse des taux.

C.2.2.3. Risque action

Nature du risque

HSBC Assurances Vie, comme investisseur dans des actions cotées ou des OPCVM Actions, est exposée à une possible baisse de la valeur des actions qu'elle détient.

Exposition et concentration

La proportion des actions, en termes de montant dans le bilan de HSBC Assurances Vie, est relativement faible par rapport aux obligations. Cependant, la contribution au SCR du risque action est significative.

HSBC Assurances Vie est sensible à la baisse des actions puisque le portefeuille de la compagnie contient des supports avec participation aux bénéfices discrétionnaire (risque de moins-values latentes et du provisionnement associé pour servir la participation aux bénéfices) et des supports en unités de compte (risque de baisse des chargements sur encours prélevés avec des frais constants).

Section C : Profil de risque (suite)

Techniques de gestion ou de réduction du risque action

Afin de limiter l'impact du risque action, HSBC Assurances Vie a mis en place les techniques de gestion et d'atténuation du risque suivantes :

- l'établissement et le suivi d'une politique d'investissement destinée à limiter l'exposition de HSBC Assurances Vie à ces différents risques au moment d'acheter ces actifs (allocation tactique en ligne avec l'allocation stratégique prédéfinie dans la politique d'investissement) ;
- l'achat de produits dérivés destinés à couvrir HSBC Assurances Vie contre une baisse des marchés actions.

C.2.2.4. Risque immobilier

Nature du risque

La compagnie a fait le choix d'investir dans des immeubles car ils assurent un rendement récurrent et relativement élevé dans l'environnement actuel de taux bas. Cependant, HSBC Assurances Vie est exposée à une baisse éventuelle de la valeur des immeubles de placement qu'elle détient et au non-paiement des loyers.

Exposition et concentration

HSBC Assurances Vie a investi prioritairement dans des immeubles de bureau à Paris intra-muros et en proche banlieue.

Afin de limiter cette exposition aux risques, HSBC Assurances Vie a fait le choix d'investir dans des biens de qualité et de mettre en place une politique de diversification des biens.

Techniques de gestion ou de réduction du risque immobilier

Dans le cadre de sa politique d'acquisition de biens immobiliers, HSBC Assurances Vie s'est fixé des critères de qualité élevée :

- des locataires de qualité, dont la solvabilité et les caractéristiques sont examinées minutieusement ;
- des baux fermes et de longue durée ;
- des immeubles neufs ou récents.

Ces critères permettent de limiter l'exposition au risque de non-paiement des loyers, de vacances des biens ou de détérioration rapide des immeubles.

C.3. Risque de liquidité

C.3.1. Nature du risque

HSBC Assurances Vie est soumis au risque de liquidité, c'est-à-dire au risque de ne pas pouvoir satisfaire ses engagements ou de le faire mais à un coût excessif, par manque de ressources financières disponibles. Ce risque est lié aux investissements réalisés sur les marchés financiers qui peuvent ne pas correspondre aux besoins de liquidité liés aux engagements détenus par HSBC Assurances Vie.

Le risque de liquidité auquel est soumis HSBC Assurance Vie présente deux composantes :

- le risque que les actifs détenus par HSBC Assurances Vie soient illiquides et qu'ils ne permettent pas de faire face aux engagements de la compagnie ;
- le risque que des demandes de remboursements dues à des rachats, arbitrages ou décès plus importantes qu'anticipées, obligent HSBC Assurances Vie à céder des actifs en moins-value latente et entraînent une perte financière.

C.3.2. Exposition et concentration

Dans le contexte actuel de taux d'intérêts faibles, le principal risque de liquidité pour HSBC Assurances Vie est lié à une hausse soudaine et importante de ces taux : les investissements de la compagnie étant composés en majorité d'obligations, un écart se produirait entre le niveau des taux d'intérêts du marché et le rendement obligataire du portefeuille de la compagnie. Cet écart risque d'influer sur le comportement des assurés qui pourraient racheter leur contrat. Cette décollecte entraînerait un besoin de liquidité pour la compagnie, l'obligeant à vendre ses actifs obligataires (en moins-values latentes en raison de la hausse des taux) et entraînant une perte financière.

Le niveau de hausse des taux annulant les plus-values latentes du portefeuille obligataire est un indicateur suivi trimestriellement dans les comités ALCO.

Le risque de liquidité est mesuré par quatre types d'indicateurs :

- des indicateurs du niveau de liquidité des actifs détenus par HSBC Assurances Vie : qualité de crédit des obligations du portefeuille supérieure à A, niveau de trésorerie du portefeuille, suivi des actifs "repo"¹ et des produits structurés avec lettre de liquidité ;

¹ Repo est la contraction de "Sale and Repurchase Agreement", traduit par "pension livrée" en française, cela désigne un contrat par lequel un investisseur institutionnel ou une entreprise peut échanger, pour une durée déterminée, ses liquidités contre des titres financiers.

- des indicateurs liés au risque de décollecte : ces indicateurs (taux de rachats, taux d'intérêts, gap de duration actif/passif) sont suivis grâce à l'instauration de seuils d'alerte ;
- retour d'experts sur les risques de liquidités du marché ;
- des *stress tests* de liquidité effectués trimestriellement afin de vérifier la capacité de HSBC Assurances Vie à générer des liquidités en quantité et en temps voulu.

C.3.3. Atténuation du risque de liquidité

Il existe un cadre de gestion du risque de liquidité revu annuellement. Il définit les indicateurs et les seuils d'alerte associés, les scénarios des *stress tests* trimestriels de liquidité, les niveaux de stress critiques (*reverse stress tests*), et les actions à mener en cas de crise avérée de liquidité.

Les mécanismes d'atténuation du risque de liquidité mis en place par HSBC Assurances Vie prennent les formes suivantes :

- rédactions de clauses spécifiques lors de la commercialisation des contrats afin de limiter les risques de rachats et d'arbitrage massifs ;
- suivi régulier du risque de liquidité, *via* notamment les indicateurs chiffrés ;
- politique d'investissement destinée à limiter le risque de liquidité des actifs ;
- utilisation de la réserve de capitalisation pour absorber des moins-values latentes à constater en cas de vente d'obligation sous certaines conditions de marché.

Le suivi du risque de liquidité est réalisé à une fréquence au moins annuelle.

C.3.4. Sensibilités

HSBC Assurances Vie réalise des *stress tests* trimestriels de liquidité en prenant les hypothèses suivantes :

- absence de production nouvelle ;
- stress du taux de rachat ;
- décote des actifs vendus ;
- délai de vente des actifs.

HSBC Assurances Vie vérifie l'impasse de trésorerie à différents horizons (de 1 à 12 mois).

De plus, un *reverse stress* est effectué annuellement pour déterminer les situations amenant à une impasse de trésorerie sur 1 mois et estimer si elles sont

suffisamment lointaines ou si des actions préventives doivent être menées. Deux scénarios extrêmes sont considérés :

- une rumeur sur la possible banqueroute de HSBC incite les clients à racheter en masse leurs contrats d'assurance et à ne plus investir dans les fonds HSBC ;
- une importante et soudaine hausse des taux d'intérêt encourage les clients à racheter massivement leurs contrats d'assurance afin de réinvestir sur des placements plus attractifs, forçant à la réalisation de moins-values potentielles sur le portefeuille obligataire.

Au regard de la situation actuelle, la survenance de ces 2 scénarios semble suffisamment éloignée pour ne pas engager de plan d'actions spécifique.

C.4. Risque de contrepartie

C.4.1. Nature du risque

Le risque de contrepartie est le risque qu'un client ou qu'une contrepartie soit incapable d'honorer ses engagements vis-à-vis de HSBC Assurances Vie.

C.4.2. Exposition et concentration

HSBC Assurances Vie est exposée au risque de contrepartie *via* la détention des actifs suivants :

- produits dérivés (produit de couverture actions et taux) : risque de défaut des contreparties ;
- provisions techniques cédées aux réassureurs : risque de défaut des réassureurs ;
- créances : risque de contrepartie vis-à-vis des clients ;
- comptes de dépôts : risque de défaut des banques.

HSBC Assurances Vie est principalement exposée au risque de défaut des contreparties avec lesquelles elle traite des produits dérivés. Néanmoins, ce risque est atténué par des contrats d'appels de marge quotidiens pour chacune des contreparties.

C.4.3. Atténuation du risque de contrepartie

La politique de gestion du risque de crédit de HSBC Assurances Vie intègre des seuils d'alerte et des processus d'atténuation stricte des risques ; processus pouvant être matérialisés par :

- une sélection stricte des réassureurs dont la notation doit être supérieure ou égale à A-. La revue de la notation des réassureurs est effectuée annuellement dans le cadre du renouvellement des traités de réassurance ;

Section C : Profil de risque (suite)

- des limites sur l'exposition sur une seule contrepartie, sur un groupe de contreparties, par zone géographique et par secteur d'activité ;
- une revue mensuelle de l'exposition au risque de contrepartie du portefeuille d'investissement par le Comité des Investissements.

Au 31 décembre 2018, la valeur de marché des dérivés est de 81 millions EUR avec un collatéral (garantie servant à couvrir le risque de crédit) de 98 millions EUR.

C.4.4. Sensibilités

Le risque de contrepartie étant faible et peu volatil, HSBC Assurances Vie ne réalise pas de sensibilités de ce risque.

C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant d'événements extérieurs ou de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de la défaillance de procédures ou processus internes (qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes d'information).

Le risque opérationnel inclut notamment le risque de fraude interne ou externe, les activités non autorisées, les erreurs et omissions, y compris des événements qui se caractérisent par une faible probabilité d'occurrence mais un montant élevé de perte en cas de survenance.

Le contrôle permanent et la gestion des risques opérationnels relèvent en premier lieu de la responsabilité des responsables des métiers, des fonctions et de HOST qui doivent :

- identifier les risques engendrés par les opérations qu'ils traitent pour leurs clients ;
- s'assurer de la mise en place de contrôles de 1^{er} niveau en adéquation avec les activités exercées et veiller à leur bonne exécution par les équipes opérationnelles ;
- vérifier régulièrement le bon fonctionnement du dispositif de contrôle en s'appuyant notamment sur des équipes de contrôle interne indépendantes BRCM (*Business Risk and Control Management*).

C.5.1. Exposition

Le Groupe HSBC a défini une taxonomie de risques dans laquelle les risques opérationnels sont répartis en différentes catégories de risques. Les principales sont : Criminalité financière, Conformité réglementaire, Juridique, Fraude externe, Fraude interne, Systèmes et Opérations, Sécurité de l'information.

Les métiers en lien avec le BRCM et les *Risk Stewards* veillent à l'établissement et l'actualisation régulière de cartographies recensant les risques opérationnels identifiés. HSBC Assurances Vie est principalement exposée aux risques opérationnels suivants :

- le risque de non-conformité à la réglementation ;
- le risque de criminalité financière ;
- le risque lié à la sécurité de l'information ;
- le risque lié aux opérations.

L'exigence de capital relative au risque opérationnel suivant la formule standard s'élève à 83 millions EUR au 31 décembre 2018.

HSBC Assurances Vie effectue également sa propre évaluation des risques grâce à l'analyse de scénarios identifiés par le métier afin de mesurer l'impact financier, client, réputationnel, et réglementaire des risques ainsi que leur probabilité d'occurrence. Ces scénarios font l'objet d'estimation de pertes liées à 3 configurations :

- Typique : risque pouvant se manifester dans l'année et ayant un impact modéré ;
- Sévère (ou grave) : risque pouvant survenir dans la décennie et ayant un impact significatif ;
- Extrême : risque se présentant une fois tous les 100 ans et ayant un impact très grave en termes de perte opérationnelle.

Cette évaluation est complétée par des données internes au Groupe HSBC et des données externes qui sont combinées afin de déterminer le montant de capital économique relatif au risque opérationnel dans le cadre de l'ORSA.

C.5.2. Atténuation des risques

Afin d'établir les cartographies des risques opérationnels, les métiers en lien avec le BRCM déploient une méthodologie dénommée *Operational Risk Management Framework* (ORMF). Elle s'appuie sur une nomenclature des risques et des contrôles, des scénarios de risques et une *risk priorisation matrix* se basant sur la combinaison d'une probabilité d'occurrence et d'impacts qui permet d'évaluer le niveau de risque inhérent et résiduel de chacun des risques.

La gestion du risque opérationnel est un processus intégré au sein de HSBC Assurances Vie, régi par un ensemble de procédures écrites et s'appuyant sur une séparation des tâches appropriée et efficace.

Un système informatique dédié, appelé HELIOS, centralise l'enregistrement du RCA (*Risk and Control Assessment*), du plan de contrôle, des résultats de contrôles (défaillances et recommandations) et des incidents opérationnels.

En complément et pour favoriser l'intégration du management à la gestion du risque opérationnel, les MSII (*Management Self Identified Issues*) permettent aux managers de toutes les équipes de déclarer des déficiences et de proposer des plans d'action pour y remédier.

De plus, pour atténuer le risque opérationnel, des revues sont respectivement réalisées par :

- le BRCM ;
- les *Risk Stewards* ;
- RCMAT (*Regulatory Compliance Monitoring & Testing*) ;
- FCRA (*Financial Crime Risk Assurance*) ;
- IT Security ;
- Audit interne.

HSBC Assurances Vie s'appuie également sur sa politique de gestion des prestataires et son service d'accréditation de la sous-traitance pour limiter le risque opérationnel lié à l'externalisation. De plus, conformément aux exigences de Solvabilité 2, des plans de continuité de l'activité et de rétablissement ont été établis et sont mis à jour régulièrement.

Enfin, pour garantir l'intégration du processus au niveau de l'ensemble des collaborateurs, des formations internes (*e-learning*) sont régulièrement suivies par ces derniers.

C.6. Autres risques importants

HSBC Assurance Vie, du fait de son activité, est également sensible à des risques qui ne sont pas intégrés dans la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis. Ainsi, le risque de réputation et les risques émergents sont importants pour la compagnie ; ils seront donc détaillés dans cette partie.

C.6.1. Risque de réputation

Nature du risque et exposition

Le risque de réputation est défini comme l'incapacité à répondre aux attentes des parties prenantes à la suite d'un événement, d'un comportement, d'une action ou inaction, par HSBC Assurances Vie, ses

employés ou par ceux avec qui la compagnie est associée, pouvant induire une vision négative de HSBC. La concrétisation du risque de réputation peut entraîner des conséquences financières, non financières et une perte de confiance.

Les risques matériels de réputation auxquels l'entreprise est exposée comprennent principalement :

- le risque de ne pas atteindre les attentes raisonnables des clients ;
- le risque de commercialisation inadaptée, relatif à l'absence de transparence de l'information au moment de la promotion d'un produit ou d'un service ou à l'absence de conseil approprié aux clients pour un produit ou un service ;
- le risque client donnant lieu potentiellement à l'exposition du Groupe au blanchiment, au financement du terrorisme et aux pratiques non conformes des personnes ou des entreprises politiquement exposées ;
- le risque de non-respect des réglementations et du code de déontologie, c'est-à-dire la non-conformité aux exigences législatives et réglementaires ou au code de déontologie adopté par le Groupe HSBC ;
- le risque lié à l'inexactitude et au caractère non exhaustif des informations financières ;
- le risque de fraude, de corruption ;
- le risque en matière de développement durable.

Méthode de gestion et d'atténuation du risque de réputation

L'impact réputationnel est inclus dans la matrice d'évaluation des risques opérationnels. Il est identifié et suivi par les opérationnels afin de s'assurer que les risques sont efficacement contrôlés en toutes circonstances. De plus, les équipes *Financial Crime Compliance* (en ce qui concerne la lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme) et *Regulatory Compliance* (en ce qui concerne le non-respect des exigences réglementaires, notamment en termes de protection de la clientèle) assurent, par leur fonction de conseil et d'accompagnement, la bonne maîtrise du risque de réputation par les équipes opérationnelles. En fonction de cas spécifiques, les conseils et les directives sont apportés par les fonctions concernées afin de minimiser l'impact (Juridique, Communications, Relations investisseurs, Développement durable Groupe, Ressources humaines, etc.). Des indicateurs de risque de réputation sont suivis de manière régulière lors du *Risk Management Meeting*.

Section C : Profil de risque (suite)

C.6.2. Risques émergents

Nature du risque et exposition

On entend par le terme “risques émergents” des risques en cours de développement ou dont le développement est probable et dont les effets sont soumis à de fortes incertitudes. Cette incertitude provient à la fois d’un manque de données historiques, mais également de changements macroéconomiques, sociopolitiques ou réglementaires susceptibles de produire des effets de rupture ou de transformation des risques. Ces risques peuvent donc toucher n’importe lequel des domaines listés précédemment. Parmi ceux considérés par HSBC Assurances Vie, on peut notamment lister :

- la persistance de l’environnement de taux bas et notamment la présence de taux d’intérêt négatifs ;
- la sortie éventuelle de cet environnement de taux bas, selon qu’elle adienne de manière lisse ou brutale ;
- le nouveau régime fiscal des contrats d’assurance vie (“*flat tax*”) qui pourrait conduire les clients à réduire la durée de détention de leurs contrats ;
- l’éventuelle modification du comportement des clients après l’entrée en vigueur de la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite “Sapin 2”, qui offrira la possibilité aux assurés de résilier annuellement leur contrat Emprunteur.

Méthode de gestion et d’atténuation des risques émergents

Les risques émergents sont suivis de manière régulière lors des *Risk Management Meetings*. Dans le cadre

de ce suivi, un certain nombre d’analyses ont été produites afin d’estimer la capacité de résilience de HSBC Assurances Vie en cas de la réalisation d’un de ces risques et les mesures à prendre le cas échéant :

- la persistance d’un environnement de taux bas et une éventuelle remontée rapide des taux font l’objet de suivi régulier notamment au travers de tests de résistance ;
- la diversification du portefeuille d’actifs, la mise en place d’instruments de couverture et la recherche de rendements en dehors des actifs obligataires sont des mesures d’atténuation que HSBC Assurances Vie étudie et met en œuvre le cas échéant ;
- la politique commerciale traduit également la prise en compte de ce risque par HSBC Assurances Vie avec la promotion des unités de compte en ligne avec l’appétence aux risques des clients ;
- des travaux ont également été menés pour modifier la garantie proposée par le fonds Euro pour la nouvelle gamme de contrats lancée en février 2018 : la garantie en capital est désormais définie brute de frais de gestion ;
- HSBC Assurances Vie a également lancé des projets pour développer son offre de produits Prévoyance ;
- l’évolution de la stratégie commerciale de HSBC Assurances Vie, avec le lancement des produits de Prévoyance individuelle, atténue l’impact de la loi Sapin 2, qui s’inscrit dans la continuité des lois Hamon et Lagarde ;
- HSBC Assurances Vie a poursuivi ses analyses concernant l’impact de l’entrée en vigueur de la *flat tax*.

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation des actifs et des passifs de HSBC Assurances Vie concourt à la détermination du SCR et des fonds propres éligibles pour les couvrir. Ces éléments sont détaillés dans la Partie E du rapport.

La valorisation du bilan prudentiel Solvabilité 2 s'appuie sur une valeur économique des différents éléments. Cette valeur économique s'obtient principalement en utilisant des valeurs de marché ou des valeurs cohérentes avec celles du marché. En termes de valorisation des actifs et des passifs, on substitue donc une méthode de "juste valeur" à la méthode de "coût historique" applicable en normes comptables françaises.

La directive Solvabilité 2 précise que les provisions techniques sont évaluées de façon cohérente avec le marché, et correspondent au montant d'actif qu'un tiers exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur. Les provisions sont donc calculées comme la somme du *best estimate* des flux futurs (*best estimate*) et de la marge de risque (*risk margin*). Le *best estimate* des engagements adossé à une marge de risque remplace donc l'estimation suffisante prônée en normes comptables françaises.

Malgré les différences inhérentes à chaque poste du passif ou de l'actif, les méthodes de valorisation définies par la directive Solvabilité 2 sont de trois types :

- montant des actifs ou passifs échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de marché ;
- montant des actifs ou passifs similaires échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de marché ;
- si aucun prix de marché n'est disponible, la valorisation des actifs ou passifs pourra se faire sur la base d'un modèle utilisant des valeurs alternatives obtenues en se fondant autant que possible sur des données de marché.

HSBC Assurances Vie utilise donc ces méthodes pour valoriser les postes de son bilan prudentiel Solvabilité 2 ; ces méthodes seront décrites au sein des Parties D.1, D.2 et D.3 portant sur l'actif, les provisions techniques et les autres passifs.

La Partie D.4 rappelle les principaux postes pour lesquels des méthodes de valorisation alternatives à la valeur déterminée sur un marché actif sont utilisées.

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)**D.1. Actifs**

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque catégorie d'actifs, les valorisations Solvabilité 2, celles en application des normes comptables françaises et enfin l'écart constaté entre ces deux méthodes.

(en millions d'euros)	Valeur Solvabilité 2 31.12.2017	Valeur Solvabilité 2 31.12.2018	Ecart 2018- 2017 valeur Solvabilité 2	Normes comptables françaises 31.12.2018	Ecart valeur S2 et normes comptables françaises
Goodwill	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'acquisition différés	0,00	0,00	0,00	0,35	(0,35)
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,09	(0,09)
Actifs d'impôts différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en UC et indexés)	18 778,79	18 405,80	(372,99)	17 670,38	735,41
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	662,59	684,27	21,68	566,23	118,04
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions	220,62	178,51	(42,11)	205,40	(26,89)
Actions – cotées	220,62	178,51	(42,11)	205,40	(26,89)
Actions – non cotées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	14 667,96	14 683,98	16,02	13 737,10	946,88
Obligations d'Etat	5 283,34	4 994,81	(288,53)	4 390,91	603,91
Obligations d'entreprise	6 226,19	6 697,35	471,16	6 389,05	308,31
Titres structurés	3 158,43	2 991,81	(166,62)	2 957,14	34,67
Titres garantis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	3 105,75	2 776,72	(329,03)	3 021,88	(245,16)
Produits dérivés	121,87	82,31	(39,56)	139,78	(57,47)
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie ..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	4 004,56	3 765,97	(238,59)	3 765,97	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	0,00	0,00	0,00	74,16	(74,16)
Avances sur police	0,00	0,00	0,00	74,16	(74,16)
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers ...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres prêts et prêts hypothécaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance		0,00	0,00	1,65	(1,65)
Non-vie et santé similaire à la non-vie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	0,00	0,00	0,00	1,65	(1,65)
Vie UC et indexés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	24,50	24,39	(0,11)	7,49	14,68
Créances nées d'opérations de réassurance	1,55	1,69	0,14	3,48	(1,79)
Autres créances (hors assurance)	79,83	82,50	2,67	30,27	61,12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	338,01	452,60	114,59	452,60	0,00
Total de l'actif	23 227,24	22 732,96	(494,28)	22 006,38	733,18

Les principaux postes de l'actif du bilan, en termes de montant, sont les suivants :

- Placements autres qu'unités de compte ou indexés :
 - obligations souveraines et d'entreprises,
 - fonds d'investissement (incluant les Fonds de prêt à l'économie),
 - immobilier,
 - actions ;
- Placements en représentation de contrats en unités de compte ou indexés.

Afin de faciliter la lecture et d'aborder uniquement les éléments significatifs du bilan, les méthodes de valorisation de ces postes de l'actif seront décrites ci-après.

D.1.1. Placements (autres qu'unités de compte ou indexés)

Les placements sont valorisés à la juste valeur, aux prix des transactions constatées sur un marché actif, si ces derniers sont disponibles. Le marché est considéré comme actif si des cours présentant une dispersion limitée peuvent être obtenus aisément et régulièrement auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un service de cotation ou d'autres sources externes et qu'ils reflètent des transactions réelles. En pratique, HSBC Assurances Vie utilise le dernier cours coté connu ; ce dernier est obtenu auprès d'un fournisseur de données financières.

Les actifs dont la valorisation n'est pas déductible d'un marché actif sont évalués sur la base de techniques alternatives de valorisation. Elles intègrent une part de jugement, liée aux choix des méthodes et des hypothèses retenues, même si les données observables sont toujours privilégiées.

Compte tenu de la qualité de son portefeuille, HSBC Assurances Vie considère que l'essentiel de ses placements ne présente pas d'incertitudes significatives.

L'écart constaté entre le bilan Solvabilité 2 et le bilan normes comptables françaises correspond au montant des plus ou moins-values latentes, les placements étant évalués au coût amorti net d'éventuelles dépréciations en normes françaises.

D.1.1.1. Obligations souveraines et d'entreprises

Les obligations souveraines regroupent les obligations et les titres de créance négociables émis ou garantis par :

- des autorités publiques ;
- des administrations centrales ;
- des institutions publiques supranationales ;

- des administrations régionales ou municipales.

Les obligations de sociétés sont constituées des obligations et titres de créances négociables ainsi que les titres participatifs et subordonnés émis par des entreprises.

Dans le bilan Solvabilité 2, les obligations sont valorisées à la juste valeur grâce au cours communiqué par le fournisseur de données financières. Ce dernier correspond aux moyennes des différentes contributions.

Pour les produits structurés, HSBC Assurances Vie utilise des cours publiés ou calculés par des contreparties externes avec prise en compte d'une double valorisation indépendante.

En normes comptables françaises, les obligations sont comptabilisées sur la base du prix d'achat, ajusté de surcotes et décotes, amorties sur la durée du titre et d'éventuelles dépréciations en cas de difficultés financières de l'émetteur.

Entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018, la valeur Solvabilité 2 des obligations est restée quasiment inchangée, en faible hausse de 16 millions EUR. Plusieurs effets se conjuguent : l'impact de l'évolution des taux d'intérêt d'une part, et les changements d'allocation d'autre part, du fait des décisions d'investissement prises et de l'arrivée à maturité de certaines obligations détenues. Concernant l'évolution des taux d'intérêt, le constat est différent entre les obligations souveraines et corporate. Si les mouvements de taux souverains ont pu être marqués au cours de l'année, ils ont légèrement baissé en Zone euro entre fin 2017 et fin 2018, avec en particulier, en France, un rendement des OAT à 10 ans atteignant 0,71 % fin 2018 (mouvement d'aversion au risque en fin d'année), contre 0,79 % fin 2017. Cette baisse des taux souverains a un effet positif sur la valeur de marché des obligations souveraines. A l'inverse, compte tenu de l'épisode de *flight-to-quality* observé en décembre 2018, les *spreads* corporate se sont tendus en fin d'année. Le *spread* "corporate" A 7-10 a ainsi augmenté de 42 points de base fin 2017 à 91 points de base fin 2018, avec un effet négatif sur la valeur de marché des obligations d'entreprise à fin 2018. Ces effets de valorisation sont toutefois compensés par les changements d'allocation. Le profil des taux d'intérêt a incité HSBC Assurances Vie à poursuivre sa politique de diversification des investissements, au détriment des obligations souveraines et au profit des obligations d'entreprise et d'autres classes d'actifs, afin de limiter autant que possible la dilution du taux de rendement.

D.1.1.2. Fonds d'investissement

Les fonds d'investissement regroupent l'ensemble des organismes dont l'objectif est le placement collectif en valeurs mobilières et/ou dans d'autres actifs.

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

Il faut distinguer plusieurs types de fonds d'investissements :

- les fonds d'investissement immobiliers : pour ces fonds, HSBC Assurances Vie reçoit du gestionnaire un rapport de gestion audité, incluant la valeur de réalisation du fonds. Elle fait office de juste valeur et est actualisée sur une périodicité annuelle ;
- les fonds *private equity* ou fonds infrastructure (en actions ou dette) ou fonds de prêt à l'économie : les valeurs liquidatives sont reçues des gestionnaires au minimum une fois par an, mais la plupart du temps à un rythme trimestriel ou semestriel ;
- les autres fonds (fonds actions, fonds obligataires...) : HSBC Assurances Vie peut consulter directement les données de référence (valeurs liquidatives officielles publiées) sur le site du fournisseur des informations cotées que le gestionnaire d'actifs utilise.

En normes comptables françaises, les parts de fonds sont comptabilisées au prix d'achat, ajusté d'éventuelles dépréciations.

Entre le 31.12.2017 et le 31.12.2018, la valeur Solvabilité 2 des organismes de placements collectifs a reculé de 329 millions EUR. Cette baisse reflète, d'une part, la diminution de la valorisation de ce poste sur la période, notamment le repli de la valeur des fonds actions dans un contexte de marchés difficile, et d'autre part, l'évolution graduelle de l'allocation. Elle ne remet pas en cause la solvabilité de la compagnie : cette baisse de valorisation n'est définitivement acquise qu'en cas de réalisation d'éventuelles moins-values latentes et la compagnie d'assurances a la capacité de porter ces actifs dans le temps, dans l'attente d'un retour d'une situation plus favorable des marchés. Dans ce contexte, HSBC Assurances Vie fait le choix de privilégier les investissements au profit du financement de l'économie européenne, en particulier française, et notamment ceux à destination des entreprises (PME et ETI), des collectivités locales et des projets d'infrastructure. Une attention particulière est sans cesse portée aux enjeux de transition énergétique, *via* des projets de financement du secteur des énergies renouvelables.

Plus particulièrement sur la part investie en fonds action, HSBC Assurances Vie réalise des plus-values de façon tactique sur certains de ses investissements, afin de générer un revenu autant que possible régulier dans le temps. En 2018, malgré le contexte de marché difficile, des plus-values latentes ont été réalisées, à la faveur d'un marché plus favorable en tout début d'année. La compagnie applique en parallèle des stratégies de couverture visant à protéger le portefeuille contre les éventuelles fortes baisses de ces marchés. Ces stratégies ont permis de compenser partiellement les moins-values latentes enregistrées sur l'année, jouant

leur rôle de protection et de renforcement de la capacité de portage de ces positions dans le temps.

D.1.1.3. Immobilier (autre que pour usage propre)

Les immeubles de placement que détient HSBC Assurances Vie, dans le cadre de la SCI, ont les caractéristiques suivantes :

- immeubles de bureaux ;
- situés à Paris ou en proche banlieue ;
- respectant les normes environnementales les plus élevées (notamment BBC et HQE) ;
- si possible mono-locataires ;
- dotés de baux de long terme ;
- avec une diversification sur le secteur de l'hôtellerie initiée depuis 2014.

Dans le cadre de sa politique d'acquisition de biens immobiliers, HSBC Assurances Vie s'est fixé des critères de qualité élevée. Ces immeubles de qualité permettent de bénéficier d'un rendement récurrent et sûr pendant la durée de leur détention. Le risque de baisse de la valeur d'expertise est également moindre dans le temps.

Les immeubles de placement et les parts de SCI sont comptabilisés en juste valeur grâce à un rapport de gestion audité incluant la valorisation du bien détenu en direct, reçu une fois par an.

En normes comptables françaises, ces actifs sont valorisés au coût historique, corrigé des amortissements et d'éventuelles dépréciations.

Entre le 31.12.2017 et le 31.12.2018, la valeur Solvabilité 2 de l'immobilier a progressé de 22 millions EUR. Cette hausse reflète la prise en compte, dans la valeur d'expertise de certains immeubles, des travaux qui y ont été réalisés. Aucune acquisition en direct n'a été effectuée sur la période. La valeur en normes françaises est ainsi restée inchangée entre fin 2017 et fin 2018.

D.1.1.4. Actions

Les actions (titres actions détenus en direct dans le cadre d'un mandat) sont valorisées au dernier cours coté. Les derniers cours coté du mois sont transmis par un fournisseur de données financières à HSBC Assurances Vie.

En normes comptables françaises, les actions sont valorisées au coût historique, corrigé des amortissements et des éventuelles dépréciations.

Entre le 31.12.2017 et le 31.12.2018, la valeur Solvabilité 2 des actions a diminué de 42 millions EUR. Cette baisse reflète l'évolution défavorable du marché, l'indice Eurostoxx 50 ayant, à titre d'illustration, perdu 14,3 % entre fin 2017 et fin 2018. Le but de la stratégie "actions en direct" de HSBC Assurances Vie consiste

en la recherche de titres de qualité présentant un objectif de rendement, bénéficiant du potentiel de revalorisation et de croissance de certaines zones géographiques et/ou secteurs économiques. Dans ce cadre, HSBC Assurances Vie réalise des plus-values de façon tactique sur certains de ses investissements en actions en direct, afin de générer un revenu autant que possible régulier dans le temps. La compagnie applique en parallèle des stratégies de couverture visant à protéger le portefeuille contre les éventuelles fortes baisses de ces marchés.

D.1.2. Placements en représentation de contrats en unités de compte ou indexés

Les placements en représentation de contrats UC ou indexés correspondent, dans le portefeuille HSBC Assurances Vie, à des OPC, des actions ou des produits structurés.

Ces actifs sont valorisés selon les cas de figure ci-dessous :

- au cours coté sur un marché actif et à la cotation mensuelle extraite : pour les actions et les OPC ;
- en utilisant des cours publiés ou calculés par des contreparties externes avec prise en compte d'une double valorisation indépendante pour les produits structurés.

En normes comptables françaises, les placements en représentation de contrats unités de compte sont également valorisés à la juste valeur.

Le stock d'encours d'unités de compte a reculé entre le 31.12.2017 et le 31.12.2018 (- 239 millions EUR en valeur Solvabilité 2). Cette baisse reflète l'impact négatif qu'a un contexte de marché défavorable à la fois sur la valorisation de ce poste sur la période et sur l'appétence au risque des clients.

D.2. Provisions techniques

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque catégorie de provisions techniques, les valorisations Solvabilité 2 au 31.12.2017 et au 31.12.2018. Il intègre également une comparaison entre les valorisations des provisions techniques en normes Solvabilité 2 et en normes comptables françaises au 31.12.2018.

(en millions d'euros)	Valeur Solvabilité 2 au 31.12.2017	Valeur Solvabilité 2 au 31.12.2018	Ecart 2018-2017 Solvabilité 2	Normes comptables françaises au 31.12.2018	Ecart entre S2 et normes comptables françaises
(1) Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	17 693	17 522	(171)	16 865	657
Provisions techniques santé (similaire à la vie) dont :	35	31	(4)	2	29
<i>Best estimate</i>	19	16	(3)	na	16
Marge de risque	16	15	(1)	na	15
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) dont :	17 658	17 491	(168)	16 863	628
<i>Best estimate</i>	17 574	17 407	(167)	na	17 407
Marge de risque	84	83	(1)	na	83
(2) Provisions techniques UC et indexés ...	3 954	3 729	(226)	3 771	(42)
<i>Best estimate</i>	3 913	3 675	(238)	na	3 675
Marge de risque	41	54	12	na	54
(3) Total Provisions techniques = (1) + (2) ..	21 506	21 099	(407)	na	na
Total Marge de risque	141	152	10	na	na
Total	21 648	21 251	(397)	20 636	615

La contribution des contrats en unités de compte dans les provisions techniques Solvabilité 2 a légèrement baissé et passe de 18 % à 17,5 % sur l'année 2018. Notons également la hausse de la marge de risque de l'ordre de 8 %.

Concernant les différences entre les comptes en normes comptables françaises et les comptes Solvabilité 2, deux raisons principales expliquent l'écart de 615 millions EUR :

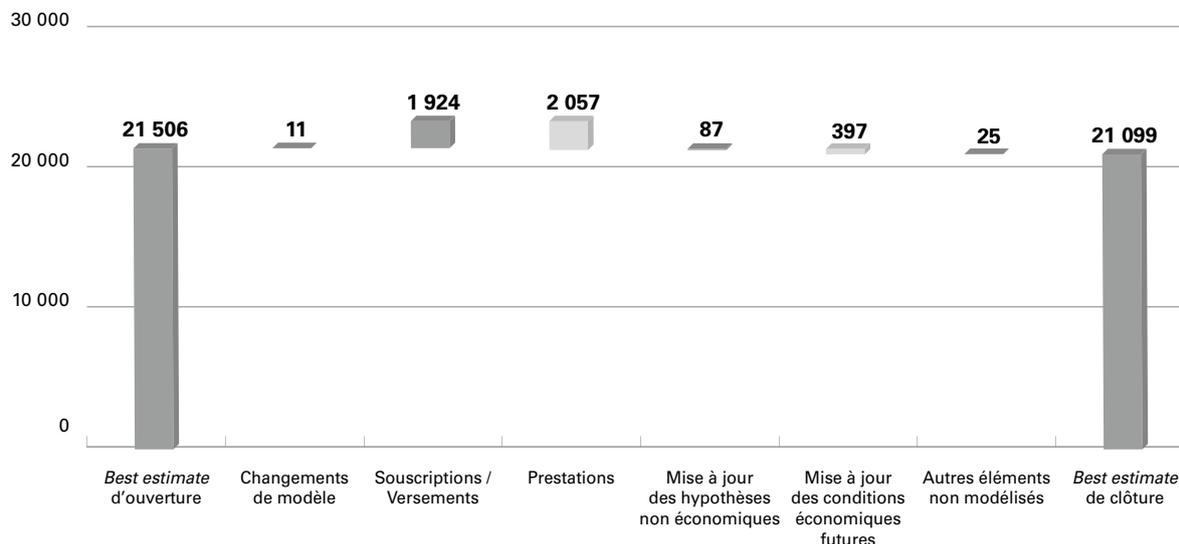
- l'incorporation dans les comptes Solvabilité 2 de tous les flux futurs vers les assurés, dont la participation aux bénéficiaires futurs (y compris discrétionnaire) que l'assureur incorporerait en moyenne dans les prestations, ainsi que les frais généraux, les commissions et le coût des options et garanties ;
- l'utilisation d'hypothèses réalistes.

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

Evolution du *best estimate*

Le *best estimate* HSBC Assurances Vie diminue de 1,9 % (- 407 millions EUR) entre de 2017 et 2018. L'évolution du *best estimate* sur l'année peut se décomposer de la manière suivante :

Evolution du *best estimate* sur l'année 2018 (en millions d'euros)



Cette décomposition contient les éléments suivants :

- Changements de modèle : ils concernent essentiellement :
 - la modélisation de la diffusion du défaut obligataire,
 - l'amélioration de la modélisation des coupons projetés des produits structurés,
 - différenciation entre la partie garantie et non garantie des contrats (CMG) ;
- Souscriptions / Versements : prise en compte du chiffre d'affaires de l'année ;
- Prestations : prise en compte des rachats, décès et frais de l'année ;
- Mise à jour des hypothèses non économiques : mise à jour des taux de prestations prospectifs, calage des frais généraux et de l'allocation cible, ainsi que la mise à jour des taux d'impôts ;
- Mise à jour des conditions économiques futures : prise en compte du niveau de l'indice d'action, des taux d'intérêt, du *spread* de crédit et de leur volatilité à fin 2018, ainsi que la projection de ces derniers ;
- Autres éléments non modélisés : ils concernent les provisions non modélisées ainsi que l'impact de la variation de la structure du portefeuille.

D.2.1. Principe de valorisation des provisions techniques

Les provisions techniques constatent au passif du bilan les engagements réglementés de l'entreprise d'assurance vis-à-vis de ses assurés ou des bénéficiaires des contrats tout en intégrant les frais généraux et les commissions.

Sur les lignes d'activité "assurance avec participation aux bénéficiaires" et "unités de compte", les provisions techniques en normes comptables françaises et en Solvabilité 2 sont évaluées selon les principes suivants :

- en normes comptables françaises, les provisions mathématiques représentent une vision patrimoniale de l'engagement de la compagnie d'assurances envers ses assurés, aucun élément prospectif n'est intégré en dehors de certains risques spécifiques ;
- dans le référentiel Solvabilité 2, l'engagement de l'assureur envers ses assurés est évalué en intégrant les événements probables qui surviendront sur le portefeuille (versement de certaines primes périodiques dans la limite des règles définies par la réglementation, rachats, prestations de décès, participation des bénéficiaires futurs, etc.), ainsi que les frais et commissions encourus pour la gestion des engagements d'assurance à la date de valorisation.

HSBC Assurances Vie applique une méthode d'évaluation classique autour des deux notions suivantes :

- le *best estimate* : il correspond à la moyenne pondérée par la probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent, des engagements de la compagnie d'assurances envers ses assurés. Des techniques actuarielles et statistiques permettent de calculer ces *best estimates* en intégrant des informations actualisées et crédibles, ainsi que des hypothèses réalistes ;
- la marge de risque (*risk margin*) : elle correspond au coût du capital immobilisé par la compagnie relatif à ses engagements d'assurance. Elle est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance envers les assurés de HSBC Assurance Vie.

Sur le périmètre prévoyance des provisions techniques Solvabilité 2, les différences principales par rapport aux normes sociales françaises portent sur l'intégration des flux futurs de primes, sinistres, frais généraux, commissions et taxes.

D.2.2. Valorisation des provisions techniques

Le *best estimate* est calculé pour chaque ligne d'activité en estimant les flux futurs (ou *cash-flows*) à l'aide d'un modèle développé par HSBC Assurances Vie et complété par des ajustements réalisés en dehors du modèle.

Ce modèle prend également en compte les options et garanties des contrats :

- sur le périmètre épargne, les garanties liées aux engagements en Euros et Unités de Compte sont modélisées avec un modèle actif-passif permettant de tenir compte des interactions entre le portefeuille des actifs et les engagements envers les assurés. Ce modèle constitue la référence de l'ensemble des travaux de la gestion actif-passif de HSBC Assurances Vie (réalisation des *reportings* internes et externes, calcul des exigences réglementaires, *stress tests*, évaluation du besoin du capital économique) ;
- sur le périmètre prévoyance, sont modélisées avec un modèle de passif :
 - Assurance des emprunteurs : les garanties liées au remboursement du capital restant dû en cas de décès d'un emprunteur, et, en option, les garanties liées à la prise en charge des mensualités en cas d'arrêt de travail prolongé ;

- Assurance temporaire décès : les garanties liées au paiement d'un capital en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie de l'assuré.

D.2.2.1. Méthodes

Frontière des contrats

La frontière des contrats permet de définir si la reconduction du contrat, l'extension de la couverture d'assurance à une autre personne, l'allongement de la période d'assurance, l'élargissement de la couverture d'assurance ou la souscription de garanties complémentaires donne lieu à un nouveau contrat ou relève du contrat existant.

Les primes futures versées sont retenues dans le calcul du *best estimate* si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- existence d'un contrat d'assurance ;
- impossibilité pour l'assureur de s'opposer au paiement de la prime ;
- impossibilité pour l'assureur d'augmenter le montant de la prime (hormis inflation ou indexation) ;
- impossibilité de modifier les prestations qui seront versées à l'assuré.

Sur la base de ces éléments, les solutions retenues par HSBC Assurances Vie sont les suivantes :

- Epargne (Euros et UC) : seuls les versements périodiques bénéficiant d'un taux garanti strictement supérieur à 0 % (net de frais de gestion) ont été pris en compte dans le calcul du *best estimate* des contrats Euros et UC ;
- Emprunteur : les primes dues à chaque échéance et déterminées à l'adhésion pour chaque contrat sont projetées sur la durée restante du crédit assuré (distinction par risque : décès et incapacité de travail) ;
- Temporaire décès : les primes dues à chaque échéance sont projetées jusqu'à la prochaine échéance annuelle à laquelle l'assureur peut unilatéralement résilier les adhésions ou réviser le tarif, pour les produits prévoyant explicitement cette faculté de résiliation ou de révision du tarif au bénéfice de l'assureur (analyse par produit).

Flux de trésorerie

Les différents flux de trésorerie sont projetés afin d'évaluer des *best estimates*.

Pour les contrats épargne, l'horizon de projection des *cash-flows* est de 40 ans. Il a été calibré dans le cadre d'une étude interne jugeant cette durée de projection suffisante pour que la valeur temps des options et garanties présentes au passif soit correctement estimée.

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

Pour les contrats prévoyance, l'extinction des polices au-delà de l'horizon de projection est caractérisée par :

- Emprunteur : limite de durée des crédits à 30 ans ;
- Temporaire décès : âge limite des polices à 75 ans, hypothèse d'extinction totale des polices au bout de 25 ans.

Les différents flux entrants et sortants sont modélisés à mi-année sur l'épargne, mensuellement sur la prévoyance, avec une valorisation des éléments bilanciaux en fin de période. Les flux de trésorerie pris en compte sont dépendants des classes d'actif suivantes :

- obligations (avec une différenciation entre fixe, variable et indexée sur l'inflation), produits structurés ;
- actions, immobilier et OPCVM ;
- produits dérivés (couverture à la hausse/baisse des taux ou baisse de l'indice action).

Les différents flux de passif pris en compte sont les suivants :

- pour les contrats d'épargne : primes périodiques, prestations de décès, flux de rachats totaux et partiels, flux de frais généraux et de commissions, et de participation aux bénéfices futurs ;
- pour les contrats de prévoyance : primes futures, prestations de décès, prestations liées à l'incapacité/invalidité, frais généraux et commissions, flux liés à la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance.

D.2.2.2. Hypothèses utilisées pour calculer les *best estimates*

Le calcul du *best estimate* impose de définir un ensemble d'hypothèses afin de pouvoir projeter l'activité de la compagnie, le comportement des assurés et les conditions futures de marché.

Scénarios économiques

HSBC Assurances Vie utilise des scénarios stochastiques pour la valorisation des options et garanties présentes dans les engagements vis-à-vis des assurés détenant des contrats d'épargne.

Les modèles de diffusion des actifs proposés par l'outil sont adaptés à des projections sur le long terme en risque neutre.

En outre, le choix de ces modèles est cohérent avec la spécificité des actifs de HSBC Assurances Vie que cela soit en termes de marché des produits de taux, de marché action ou de marché immobilier.

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie a fait le choix d'utiliser la mesure de correction de la volatilité (VA) grâce à laquelle le taux sans risque utilisé pour actualiser les provisions techniques contient un élément contracyclique destiné à limiter la volatilité d'une crise

des *spreads* sur le passif. Le ratio de solvabilité avec ou sans prise en compte de la correction pour la volatilité est respectivement de 144 % et 115 %. L'utilisation de la correction pour volatilité a un impact de :

- + 61 millions EUR sur les fonds propres ;
- - 89 millions EUR sur les provisions techniques ;
- - 151,2 millions EUR sur le SCR.

HSBC Assurances Vie n'utilise pas d'autre mesure transitoire S2 dans le cadre du calcul du *best estimate*.

Frais et commissions

Les frais pris en compte dans le modèle de HSBC Assurances Vie couvrent le périmètre suivant :

- les frais de gestion des courtiers calculés sur les activités emprunteur et temporaire décès exprimés en pourcentage des primes émises décès et incapacité de travail ;
- les frais d'expertise de sinistres sur l'activité emprunteur exprimés en pourcentage des primes émises décès et incapacité de travail ;
- les frais généraux sur les activités épargne et prévoyance calculés comme étant le coût unitaire par le nombre de polices en portefeuille sur l'année, avec prise en compte d'un taux d'évolution ; ces frais généraux sont composés de :
 - coûts de gestion des contrats,
 - coûts de gestion des sinistres et prestations (rachats, décès, etc.),
 - coûts de gestion des placements,
 - autres frais généraux ;
- les commissions sur encours sur les activités d'épargne.

Décisions de gestion

Les décisions de gestion en termes de provisionnement touchent :

- aux règles d'investissement et politique de couverture ;
- la détermination du taux de revalorisation appliqué aux contrats en Euros.

Les futures décisions de gestion modélisées sont approuvées par le Conseil d'Administration et le Directeur Général. Un document recensant toutes les futures décisions de gestion modélisées est en cours d'établissement et sera établi et validé par le Conseil d'Administration de HSBC Assurances Vie au cours du premier semestre 2019. Par la suite, ce document mis à jour sera validé annuellement par le Conseil d'Administration de HSBC Assurances Vie.

Comportement des assurés (rachats/résiliations)

Les lois de sortie (rachats/résiliations) sont construites à partir d'études de la sinistralité des contrats gérés par HSBC Assurances Vie. Elles sont mises à jour annuellement.

Afin d'intégrer les tendances observées sur les différents portefeuilles de contrats, les taux de sortie (rachats totaux, rachats partiels) retenus sont construits sur une moyenne des 2 ou 3 dernières années d'observation en fonction de la conjoncture observée. Un suivi de ces lois de sortie est effectué trimestriellement dans le cadre des comités "Insurance Risk Committee" afin de vérifier que les taux de sortie du *best estimate* sont conformes aux taux de sortie mensuels constatés sur le portefeuille.

Hypothèses non économiques (mortalité et incapacité/invalidité)

La pertinence des différentes lois liées à la sinistralité (table de mortalité, table d'incidence et de maintien en incapacité/invalidité) est analysée annuellement sur chacune des activités épargne et prévoyance. Un *back-testing* est réalisé sur les données techniques de l'exercice précédent et, en cas d'écart significatif entre la sinistralité constatée et les hypothèses du *best estimate*, de nouvelles tables sont construites en tenant compte des dernières données techniques. Un suivi de ces lois est effectué trimestriellement dans le cadre des *Insurance Risk Committee* afin de vérifier que les taux de mortalité/incidence/maintien sur chaque périmètre sont conformes aux taux mensuels constatés sur le portefeuille.

Hypothèses en matière de réassurance

Sur le périmètre prévoyance, les *best estimates* sont calculés brut et net de réassurance grâce à la projection des primes et des gains liés à la réassurance en excédent de plein. Le plan de réassurance en vigueur sert de base à la définition des hypothèses de projection : identification des traités de réassurance applicables aux adhésions (selon le produit, la date d'adhésion...), des conditions de réassurance (plein, plafond, grilles de tarifs...) et des règles de calcul des participations aux bénéfices de réassurance (taux de PB...).

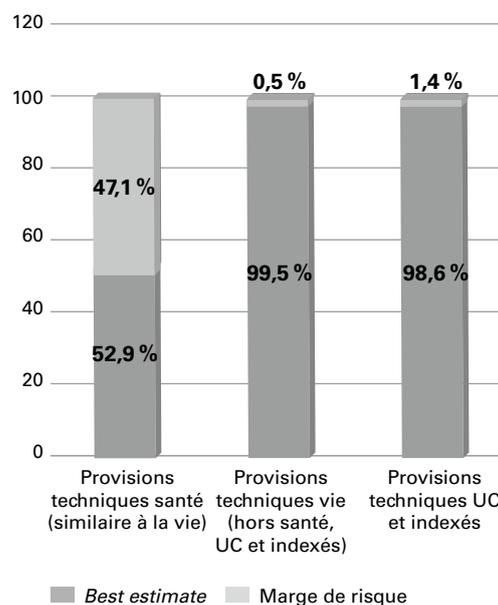
D.2.3. Marge de risque

Le calcul de la *risk margin* est basé sur la méthode du coût du capital. Le calcul est réalisé estimant le SCR au global à chaque pas de temps *via* une approche proportionnelle.

Ce choix de modélisation est justifié par les éléments suivants :

- l'approche consistant à projeter l'intégralité des données permettant d'effectuer un calcul complet du SCR à chaque pas de temps implique la mise en œuvre de calculs complexes et très longs ;
- la *risk margin* représente moins de 1 % du total des provisions techniques en raison d'une activité tournée quasi exclusivement vers l'épargne et marginalement vers l'assurance de personnes, ayant des besoins en SCR plus faibles que les activités de dommages et donc un coût d'immobilisation du capital moindre.

Détail par type de provisions techniques de la répartition entre *best estimate* et marge de risque au 31.12.2018 (en pourcentage)



La *risk margin* globale est ensuite réallouée par ligne d'activité (ou *Line of Business* – LoB) au prorata du SCR selon les modalités décrites dans les spécificités techniques Solvabilité 2.

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)**D.2.4. Limites et simplifications**

Des simplifications sont effectuées dans l'évaluation des provisions techniques, les éléments suivants ne sont pas modélisés :

- les arbitrages ;
- les rentes ;
- la transposition des fonds d'investissement (approche par regroupement retenue).

Par ailleurs, le PERP n'est pas cantonné.

D.2.5. Incertitude dans la valorisation des provisions techniques

Le niveau d'incertitude des provisions techniques peut être apprécié au travers des différentes sensibilités réalisées sur des *best estimates*.

L'ensemble des méthodes et hypothèses utilisées assurent la fiabilité et l'adéquation du caractère de *best estimates* des engagements.

D.3. Autres éléments de passif

Comme mentionné auparavant, HSBC Assurances Vie valorise les autres éléments de passif en utilisant une approche économique et cohérente avec les données de marché, sans toutefois prendre en compte les effets des variations du risque de crédit de HSBC Assurances Vie.

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque catégorie des autres éléments de passif, les valorisations Solvabilité 2, celles en application des normes comptables françaises et enfin l'écart constaté entre ces deux méthodes.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur Solvabilité 2 au 31.12.2017	Valeur Solvabilité 2 au 31.12.2018	Ecart 2018-2017 des valeurs Solvabilité 2	Normes comptables françaises 31.12.2018	Ecart valeur S2 et normes comptables françaises
Provisions autres que les provisions techniques	1,23	1,17	(0,06)	1,92	(0,75)
Provisions pour retraite	2,26	2,40	0,14	2,40	0,00
Dépôts des réassureurs	0,00	0,00	0,00	0,81	(0,81)
Passifs d'impôts différés	68,35	18,88	(49,47)	0,00	18,88
Produits dérivés	31,21	1,05	(30,15)	0,47	0,59
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	103,00	97,74	(5,25)	97,74	0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	134,44	100,95	(33,48)	84,46	16,49
Dettes nées d'opérations de réassurance ..	4,20	3,02	(1,19)	4,01	(0,99)
Autres dettes (hors assurance)	108,60	104,38	(4,22)	47,47	56,91
Passifs subordonnés dont	270,00	370,00	100,00	370,00	0,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	270,00	370,00	100,00	370,00	0,00
Total	723,29	699,60	(23,68)	609,28	90,32

Les principaux postes du passif, en dehors des provisions techniques, sont les suivants :

- Passifs d'impôts différés ;
- Produits dérivés ;
- Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit ;
- Dettes nées d'opération d'assurance et montants dus aux intermédiaires ;
- Autres dettes (hors assurance) ;
- Passifs subordonnés.

Les méthodes de valorisation de ces postes seront détaillées ci-dessous.

D.3.1. Passifs d'impôts différés

Ce poste regroupe les impôts différés relatifs à tous les actifs et passifs, y compris les provisions techniques, comptabilisés à des fins fiscales ou de solvabilité. Ces impôts différés sont calculés sur la base de la différence entre les valeurs attribuées aux actifs et aux passifs comptabilisés et valorisés conformément à l'article 75 de la directive 2009/138/CE et, en ce qui concerne les provisions techniques, aux articles 76 à 85 de ladite directive, et les valeurs attribuées aux actifs et aux passifs tels que comptabilisés et valorisés à des fins fiscales. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel cet actif d'impôt différé pourra être imputé, sera disponible à l'avenir, compte tenu des dispositions légales et réglementaires relatives aux limites temporelles applicables au report en avant de crédits d'impôts non utilisés et au report en avant de pertes fiscales non utilisées.

Pour HSBC Assurances Vie, les impôts différés proviennent essentiellement de la différence entre les valeurs comptables et fiscales portant sur les instruments financiers et sur les provisions techniques. Les méthodes de valorisation des instruments financiers et des provisions techniques sont détaillées dans les parties dédiées du présent rapport. Aucun impôt différé ne résulte du report en avant de crédits d'impôts non utilisés ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

A fin de l'année 2017, un passif d'impôt différé de 68,35 millions EUR avait été constaté en référentiel Solvabilité 2. Le passage à la situation d'impôt différé passif de 18,88 millions EUR à fin 2018 (diminution de 49,47 millions EUR) s'explique par la dégradation des conditions économiques impactant la valorisation des principaux postes à l'origine de la constatation de l'impôt différé (instruments financiers et provisions techniques).

D.3.2. Produits dérivés et Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

Le poste "Produits dérivés" correspond à la valeur des produits dérivés passifs.

Le poste "Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit" regroupe les autres passifs financiers, tels que les obligations émises par l'entreprise (qu'elles soient souscrites par des établissements de crédit ou non), les prêts dus à des entités autres que les établissements de crédit (compagnie d'assurances, sœur, maison mère...), hors dettes subordonnées.

Dans le référentiel Solvabilité 2, ces postes sont valorisés à leur juste valeur. En normes comptables françaises, ils sont enregistrés au coût amorti.

Pour HSBC Assurances Vie, ces deux postes regroupent des éléments relatifs aux produits dérivés :

- le poste "Produits dérivés" correspond, dans le référentiel Solvabilité 2, à la juste valeur des produits dérivés passifs. En normes comptables françaises, ce poste enregistre les primes à l'achat non amorties ;
- le poste "Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit" correspond à des appels de marge sur produits dérivés.

La variation des postes en référentiel Solvabilité 2 entre fin 2017 et 2018 (diminution de 35,41 millions EUR pour le total des deux postes) s'explique :

- par la modification significative de la composition du portefeuille des produits dérivés intervenue en janvier 2018 (arrivée à échéance et cession de plusieurs instruments pour un montant total de près de 20 millions EUR en valeurs de marché) ; et
- par les évolutions des conditions de marché impactant à la fois la valorisation de ces instruments et les montants des appels de marge.

D.3.3. Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires

Les dettes nées d'opérations d'assurance correspondent aux montants dus aux assurés, autres assureurs, et entreprises en lien avec l'activité d'assurance, hors provisions techniques. Ceci comprend les montants dus aux intermédiaires d'assurance. Ces dettes sont valorisées à la juste valeur suivant une méthode de valorisation alternative.

En normes comptables françaises, les dettes nées d'opération d'assurance sont comptabilisées pour leur valeur nominale. L'écart de 16,49 millions EUR avec le référentiel Solvabilité 2 est dû à des reclassements effectués entre les deux normes : certains soldes (notamment les charges à payer) sont enregistrés en "Dettes nées d'opération d'assurance" en référentiel Solvabilité 2 mais en "Autres dettes" en normes comptables françaises.

La variation du poste entre les deux clôtures en référentiel Solvabilité 2 (diminution de 33,48 millions EUR) s'explique principalement par deux éléments suivants qui se compensent partiellement :

- la disparition de la ligne "Primes encaissées en attente d'affectation" pour un montant total 44,71 millions EUR. En 2017, ces primes encaissées en attente d'affectation étaient comptabilisées dans un compte d'attente au passif du bilan, alors qu'à partir de janvier 2018 elles sont comptabilisées en chiffre d'affaires sans impacter le passif ;

Section D : Valorisation à des fins de solvabilité (suite)

- l'augmentation de 11,04 millions EUR du montant des prestations décès en attente de règlement.

D.3.4. Autres dettes (hors assurance)

Les autres dettes regroupent principalement les dettes à caractère fiscal, salarial et social, ainsi que les dettes fournisseurs qui ne sont pas directement liées aux opérations d'assurance ou de réassurance. Comme le poste précédent, ces dettes sont valorisées à la juste valeur suivant une méthode de valorisation alternative.

En normes comptables françaises, les autres dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. L'écart de 56,91 millions EUR avec le référentiel Solvabilité 2 provient essentiellement des reclassements entre les postes "Dettes d'opération d'assurance et montants dus aux intermédiaires" et "Autres dettes" évoqués précédemment, ainsi que du fait que les dettes fiscales incluses dans les "Autres dettes" dans le référentiel Solvabilité 2 sont présentées dans les comptes statutaires en net des acomptes versés correspondants.

La variation du poste en référentiel Solvabilité 2 entre fin 2017 et fin 2018 est non significative.

D.3.5. Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés correspondent à des dettes qui se classent à un rang inférieur à d'autres dettes spécifiées lorsque l'entreprise est liquide. Il s'agit de dettes envers les établissements de crédit, telles les banques, en excluant les obligations émises par l'entité et détenues par les institutions de crédit (car il n'est pas possible pour l'entreprise d'identifier tous les porteurs des obligations émises) et les dettes subordonnées.

Dans le référentiel Solvabilité 2, ils sont comptabilisés à leur juste valeur tandis qu'en normes comptables françaises, ils sont enregistrés pour leur valeur nominale.

Pour HSBC Assurances Vie, ces passifs regroupaient à fin 2017 deux emprunts subordonnés à durée déterminée pour un montant total de 170 millions EUR et 2 emprunts subordonnés à durée indéterminée pour un montant total de 100 millions EUR, tous souscrits par HSBC France. L'augmentation du solde entre les deux clôtures (370 millions EUR à fin 2018 contre 270 millions EUR à fin 2017) correspond à l'émission en décembre 2018 d'un nouvel emprunt subordonné à durée déterminée pour un montant de 100 millions EUR.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation alternatives correspondent à des méthodes autres que celles qui s'appuient sur la valeur de cotation sur un marché actif (pour l'actif principalement) ou un actif ou un passif similaire.

HSBC Assurances Vie utilise une méthode de valorisation alternative pour valoriser ses biens immobiliers détenus en direct au sein de la SCI HSBC Assurances Vie Immo. En effet, elle fait appel à une société experte dans la valorisation des biens immobiliers. Cette dernière fournit annuellement un rapport indiquant la valorisation de chaque bien. Elle est par ailleurs mandatée pendant 5 ans ; période après laquelle un nouvel appel d'offres est lancé et une nouvelle société choisie.

La société retient des méthodes d'évaluation par comparaison et par le rendement. La valeur locative de chaque bien, les correctifs (notamment en termes de budget travaux) et le taux de rendement sont calculés et transmis annuellement à HSBC Assurances Vie.

Section E : Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Objectifs et procédures de gestion du capital
Les fonds propres représentent les ressources à la disposition de la compagnie qui garantissent sa solvabilité. Ils appuient notamment la stratégie de la compagnie (pilotage de la performance, développement de produits, tarification, politique d'investissement, etc.) et son plan de gestion du capital.

Les fonds propres de HSBC Assurances Vie sont gérés de manière à disposer d'un ratio de couverture dans ses limites d'appétence aux risques.

Afin de respecter la politique de gestion du capital, HSBC Assurances Vie a mis en place les processus suivants :

- évaluation trimestrielle du BGS et du SCR (complétées par des estimations mensuelles du SCR) ;
- évaluation prospective de la solvabilité *via* notamment l'exercice annuel de l'ORSA ;
- analyse de l'adéquation du profil de risque aux hypothèses sous-jacentes de la formule standard réglementaire, *via* également l'exercice annuel de l'ORSA.

Par ailleurs, un pilotage de la consommation du capital est assuré grâce à un suivi des risques par typologie. De plus, les ratios de couverture font l'objet d'un suivi régulier et doivent notamment respecter les limites d'appétences et tolérances aux risques définies.

La mise à jour de ces limites est faite annuellement sur la base des projections réalisées dans le cadre du plan. En cas de dépassement de certaines limites, un plan d'action est défini pour atténuer les risques.

La politique de gestion de capital est validée par le Conseil d'Administration. Il s'assure qu'elle est bien en ligne avec la stratégie de l'entreprise et veille à sa mise en application. Il est responsable des décisions stratégiques ci-après :

- distribution de dividendes ;
- augmentation de capital ;
- émission de fonds propres comme la dette subordonnée ;
- décisions actuelles et futures dans la gestion de l'entreprise, des risques sous-jacents pris, des besoins en capitaux requis associés et des niveaux de fonds propres nécessaires.

En fonction du niveau de bénéfice distribuable réalisé par HSBC Assurances Vie, des dividendes peuvent être versés aux actionnaires tout en s'assurant de maintenir un niveau de fonds propres permettant le respect des obligations réglementaires. Une vision prospective est aussi intégrée dans le processus décisionnel avec l'analyse du plan de distribution à moyen terme et le calcul des ratios de couverture post-distribution de dividendes. A ce titre, un dividende de 25 millions EUR a été versé en 2018 au titre de l'exercice 2017.

E.1.2. Structure du capital

Fonds propres en normes sociales françaises

Au 31.12.2018, les fonds propres en normes comptables françaises s'élèvent à 762 millions EUR, soit 22 millions de plus qu'en 2017. Le détail des fonds propres en normes françaises ainsi que la variation par rapport à l'année 2016 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2018	Variation
Capital social.....	115	115	0
Autres réserves, Réserve pour Fonds de Garantie, Réserves statutaires.....	78	78	0
Réserves de Capitalisation (nettes d'impôt).....	128	128	0
Report à nouveau.....	353	394	41
Evolution Résultat (N).....	66	47	(19)
Total fonds propres normes sociales françaises.....	740	762	22

Section E : Gestion du capital (suite)**Fonds propres Solvabilité 2**

Au 31.12.2018, les fonds propres disponibles dans le référentiel Solvabilité 2 s'élèvent à 1 149 millions EUR, soit 26 millions de plus qu'en 2017. Le détail des fonds propres ainsi que la variation par rapport à l'année 2017 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2018	Variation
Capital en actions ordinaires	115	115	0
Réserve de réconciliation	738	664	(74)
Passifs subordonnés	270	370	100
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	0	0	0
Total fonds propres de base	1 123	1 149	26

Au 31.12.2018, L'augmentation des fonds propres est due à l'ajout de la dette subordonnée émise en décembre 2018. La réserve de réconciliation réduit cet effet principalement en raison de la détérioration de conditions économiques. Le détail est présenté dans la partie suivante.

Passage aux fonds propres Solvabilité 2

Le passage des fonds propres en normes comptables françaises dans le référentiel Solvabilité 2 est expliqué dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2018	Variation
Fonds propres normes comptables françaises	740	762	22
Annulation réserve de capitalisation	(128)	(128)	0
Ajout dette subordonnée	270	370	100
Mise à la juste valeur des actifs et relâchement des provisions	80	63	(17)
Autres éléments (actifs incorporels et ajustement Canton PERP)	(3)	(3)	0
Valeur des profits futurs	164	85	(79)
Fonds propres Solvabilité 2	1 123	1 149	26

E.1.3. Structure des fonds propres disponibles par niveau

Les fonds propres se composent, dans le référentiel Solvabilité 2, des fonds propres de base et des fonds propres auxiliaires :

- les fonds propres de base correspondent à l'actif net auquel s'ajoutent les dettes subordonnées ;
- les fonds propres auxiliaires se composent de certains éléments hors bilan.

HSBC Assurances Vie ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

La décomposition des fonds propres disponibles et éligibles pour la couverture des SCR et MCR est détaillée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)	115	115			
Réserve de réconciliation	664	664			
Dettes subordonnées	370		100	270	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	0				0
Fonds propres de base totaux disponibles après ajustements	1 149	779	100	270	0
Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR	1 149	779	100	270	0
Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR	951	779	100	72	0

Les fonds propres de HSBC Assurances Vie sont composés à 68 % d'éléments Tier 1 non restreints, ils permettent la couverture du SCR à hauteur de 144 % au 31.12.2018.

Les règles d'écrêtement de la dette subordonnée reconnue comme fonds propres éligibles sous Solvabilité 2 sont les suivantes :

- la dette hybride éligible en Tier 1 restreint ne peut être supérieure à 20 % du montant total des éléments classés en Tier 1 ;

En pourcentage	Seuil
Rapport Tier 1 restreint / Tier 1	< 20 %
Rapport Tier 1/ fonds propres disponibles	> 50 %
Rapport Tier 2 + Tier 3 couvrant le SCR / SCR	< 50 %
Rapport Tier 3 couvrant le SCR / SCR	< 15 %
Rapport Tier 1 MCR / MCR	> 80 %

- au moins 50 % des éléments de fonds propres doivent être classés en Tier 1 ;
- le Tier 2 et le Tier 3 ne peuvent être supérieurs à 50 % du SCR ;
- le Tier 3 ne peut excéder 15 % du SCR ;
- le MCR doit être couvert par un minimum de 80 % d'éléments Tier 1.

Au 31.12.2018, le SCR est estimé à 797,3 millions EUR, et le MCR est estimé à 358,8 millions EUR limitant les éléments de Tier 2 éligibles à la couverture du MCR à 72 millions EUR.

Le détail de la dette subordonnée est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Montant	Durée déterminée/ indéterminée	Date de maturité	Tiering
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 29.12.2008 (A)	50	durée indéterminée	NA	Tier 1 restreint
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 16.12.2013 (B)	50	durée indéterminée	NA	Tier 1 restreint
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 7.11.2007 (C)	120	durée déterminée	07.11.2019	Tier 2
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 16.12.2013 (D)	50	durée déterminée	16.12.2023	Tier 2
Emprunt obligataire subordonné souscrit le 19.12.2018 (E)	100	durée déterminée	19.12.2028	Tier 2

Les 4 premiers emprunts subordonnés ont été souscrits avant l'entrée en vigueur de la réglementation Solvabilité 2. Leur classification (*tiering*) a été déterminée en appliquant la mesure transitoire *grandfathering* relative aux fonds propres (applicable jusqu'en 2026) qui permet de reconnaître ces emprunts subordonnés en représentation de la marge de solvabilité. Une nouvelle émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 100 millions EUR et respectant les règles de classification "Tier 2" (articles 71 à 79) a eu lieu en décembre 2018 (emprunt E dans le tableau ci-dessus).

Le plan de remplacement de ces éléments a été proposé pour validation au Conseil d'Administration au cours du premier trimestre 2019. Ce plan s'appuie sur une étude d'optimisation de la structure de capital de HSBC Assurances Vie et prend en compte l'impact de la dette subordonnée sur la couverture de l'exigence de capital dans le scénario central ORSA 2018 :

- il vise à rembourser les emprunts à durée déterminée référencés C et D dans le tableau, à leur date de maturité, respectivement les 7 novembre 2019 et 16 décembre 2023. Ces remboursements impliquent de fournir à l'ACPR un plan de solvabilité un an auparavant ;
- les emprunts référencés A et B dans le tableau, de durée indéterminée, seront remboursés avant la fin 2026, fin de la période transitoire de *grandfathering*.

Le remplacement de l'emprunt C à sa date de maturité par un nouvel emprunt du même montant respectant également les règles de classification "Tier 2" a été validé par le Conseil d'Administration lors du premier trimestre 2019, ainsi que par l'ACPR. De plus, le Conseil d'Administration a également validé une nouvelle émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 50 millions d'euros pour l'année 2019 et respectant les règles de classification "Tier 2".

Section E : Gestion du capital (suite)

E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

E.2.1. Calculs des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

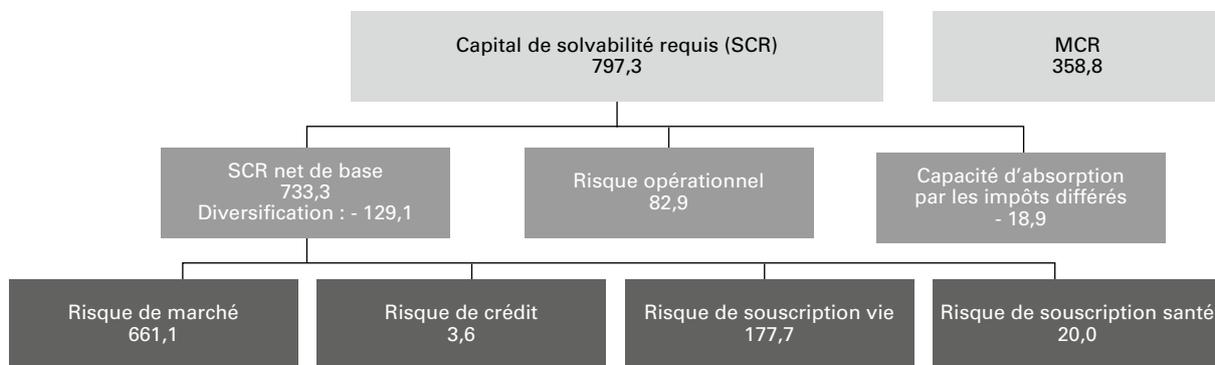
Le capital de solvabilité requis (SCR) est calculé selon la formule standard, l'approche retenue est par conséquent modulaire.

Concernant les risques de marché et de souscription vie et santé, le besoin de capital est calculé en mesurant l'impact d'un stress par rapport à une situation centrale pour chacun des risques de la formule standard pour lequel HSBC Assurances Vie est exposée (cf. cartographie ci-dessous). Concrètement, pour chaque

sous-module de risque, deux calculs de la valeur nette de l'actif après stress sont effectués :

- le premier est réalisé sans impacter l'effet du stress sur le montant de PB différée. L'exigence de capital brute d'effet d'atténuation de provisions techniques est ainsi obtenue ;
- le second est réalisé en impactant le stress sur le montant de PB différée. L'exigence de capital nette d'effet d'atténuation de provisions techniques est ainsi obtenue.

Ces besoins de capitaux sont agrégés par famille de risques (marché, crédit, souscription vie et souscription santé). Au 31.12.2018, l'architecture des risques est la suivante (en millions EUR) :



Au 31.12.2018, le ratio de fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis de HSBC Assurances Vie est de 144 %, assurant une bonne couverture des risques. La couverture de l'exigence réglementaire reste ainsi robuste. De même, le ratio de fonds propres éligibles sur minimum de capital requis est de 265 % au 31.12.2018.

Fonds PERP cantonné

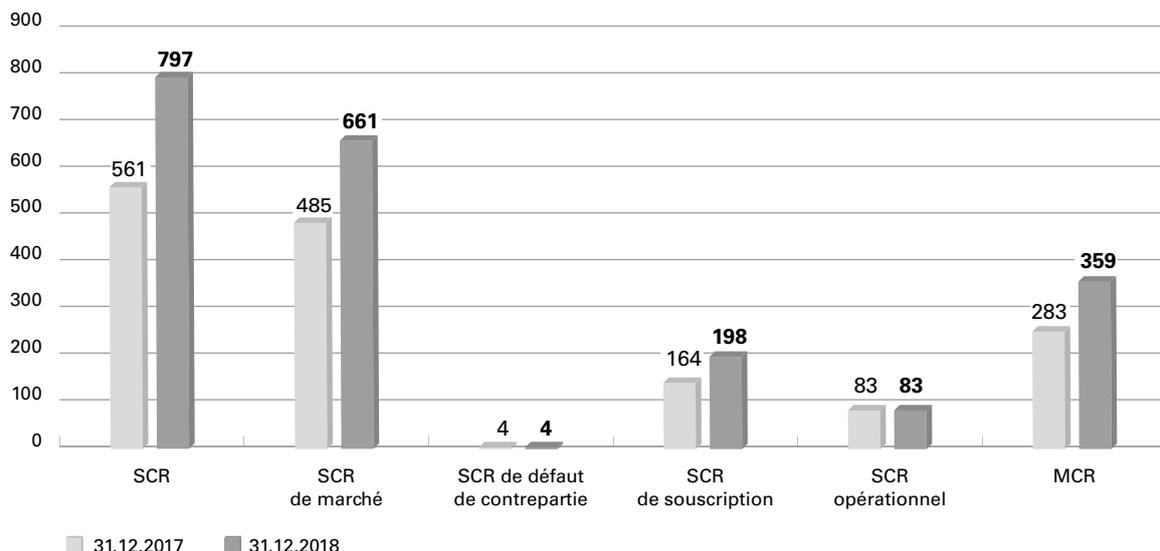
Conformément aux exigences réglementaires, compte tenu de la faible proportion des fonds propres restreints et du SCR estimés au titre des contrats PERP

par rapport aux fonds propres et au SCR global de HSBC Assurances Vie, l'importance du fonds cantonné est limitée. Cela justifie l'application des mesures d'exécutions stipulant que les entreprises ne sont alors pas tenues de calculer le montant notionnel du SCR pour le fonds cantonné. Les actifs et passifs de ce fonds sont inclus dans la partie restante de l'entreprise.

Evolution du profil du SCR

Entre le 31.12.2017 et le 31.12.2018, le SCR ainsi que sa décomposition par modules de risques, ainsi que le MCR ont évolué comme ci-après :

SCR net et MCR au 31.12.2017 et au 31.12.2018 (en millions d'euros)



La hausse du SCR, et par conséquent du MCR, entre 2017 et 2018 est due principalement à la hausse des risques de marché consécutive à la dégradation des conditions économiques et la baisse de l'absorption par le passif (FDB).

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie utilise la mesure transitoire du "choc action". Cette mesure prévoit un lissage du choc action appliqué sur plusieurs années avant d'atteindre le choc standard cible au 01.01.2023.

L'effet de ce lissage est réduit par la prise en compte du renouvellement des actions détenues en direct ou au sein de fonds d'investissement (approche par regroupement). Il convient de noter que l'ajustement symétrique (*dampener*), faisant évoluer le choc dans un corridor de plus ou moins 10 points de pourcentage en fonction de l'évolution d'un indice action, s'applique bien lors de cette période transitoire.

Les actions de type 1 et OPCVM Action (OCDE) achetées avant le 01.01.2016 sont choquées à 22 % tandis que celles acquises à partir de cette date sont choquées à 39 %.

Au 31.12.2018, le choc appliqué sur les actions et actifs assimilés de type 1 (zone OCDE) est de 25 % (choc cible 32,7 %). Concernant les actions de type 2, le stress appliqué est de 27,9 % (choc cible 42,7 %).

E.3. Utilisation du sous-module "risque action fondé sur la durée" dans le calcul du SCR

HSBC Assurances Vie n'utilise pas le sous-module Risque action fondé sur la durée et n'est donc pas concerné par cette partie.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

HSBC Assurances Vie ne dispose pas de modèle interne et n'est donc pas concerné par cette partie.

E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation des MCR et SCR

Aucun manquement à la couverture du SCR et du MCR n'a été constaté au cours de l'exercice.

Les ratios de couverture font l'objet d'un suivi régulier et doivent notamment respecter les limites d'appétence et tolérances aux risques définies. La mise

à jour de ces limites est faite annuellement par la Direction des Risques.

En cas de dépassement de certaines limites, un plan d'action est défini pour atténuer les risques. Le plan d'action peut par exemple consister à : revoir l'allocation stratégique du portefeuille d'actifs, compléter la stratégie de couverture et la stratégie de réassurance, réaliser des campagnes commerciales pour réduire les engagements avec taux garantis viagers, restructurer/augmenter le capital, etc.

Les décisions prises afin de limiter l'impact de l'environnement de taux bas et donc la baisse du ratio de solvabilité sont les suivantes :

- Agir sur la nature de l'activité et la gestion du fonds en euro :
 - Stratégie de gestion du fonds en euros dans le contexte des taux bas :
 - mettre en place une gestion prudente du taux de rendement servi aux clients,
 - optimiser la diversification de l'allocation d'actifs dans le respect du *risk appetite*,
 - limiter la *Net New Money* sur le fonds en euros pour atténuer la dilution du rendement,
 - poursuivre la politique de couvertures.
 - Stratégie de diversification vis-à-vis de l'activité sur le fonds Euros :
 - développer la part de la collecte en unités de compte dans le respect du profil de risque des clients y compris en limitant les dérogations sur frais d'entrée en fonction du pourcentage de la prime affectée au fonds en euros,
 - développer l'activité de prévoyance.
- Réduire le niveau de garantie du capital sur les prochains produits d'épargne commercialisés (garantie de capital après déduction des chargements sur encours) ;
- En cas de taux négatifs :
 - réduire la production sur le fonds Euros,
 - diminuer la part d'allocation diversifiée pour réduire le montant de capital nécessaire,
 - développer l'utilisation des techniques de couverture et de réassurance.

Glossaire

Acronyme	Signification	Acronyme	Signification
ACC	Actuarial Control Committee	IFT	Instrument Financier à Terme
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution	IPD	Investments Policy Document
ALCO	ALM Committee	LCP	Liquidity Contingency Plan
ALM	Asset Liability Management	LIMOC	Local Insurance Model Oversight Committee
AOP	Annual Operating Plan	LMM	Libor Market Model
BCE	Banque Centrale Européenne	LoBs	Lines of Business
BE	Best Estimate	MCR	Minimum Capital Requirement
BGS	Besoin Global de Solvabilité	MRM	Market Risk Mandate
bp	Point de base	NAV	Net Asset Value
BPM	Business Performance Management	OAT	Obligation Assimilable du Trésor
BRCM	Business Risk Control Management	OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
CAO	Chief Actuary Officer	ORSA	Own Risk and Solvency Assessment
CFO	Chief Financial Officer	PB	Participation aux Bénéfices
CIO	Chief Investment Officer	PBT	Profit Before Tax
CMB	Commercial Market Banking	PERP	Plan Epargne Retraite Populaire
COO	Chief Operating Officer	QRT	Quantitative Reporting Templates
CRM	Credit Risk Mandate	RC	Regulatory Compliance
CRO	Chief Risk Officer	RBWM	Retail Bank Wealth Management
DCIRO	Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels	RH	Ressources Humaines
DI	Direction des Investissements	RM	Risk Margin
EIOPA	European Insurance and Occupational Pensions Authority	RMC	Risk Management Committee
EMTN	Euro Medium Term Note	RSR	Regular Supervisory Report
ESG	Economic Scenario Generator	S2	Solvabilité 2
EXCO	Executive Committee	SCI	Société Civile Immobilière
FCC	Financial Crime Compliance	SCR	Solvency Capital Requirement
GBL INA	Audit Interne Groupe (Global internal Audit)	SFCR	Solvency and Financial Conditions Report
GRAAL	Global Risk Assessment & Asset Liability	SOX	Sarbannes Oxley
HGAM	HSBC Global Asset Management	TMG	Taux Minimum Garanti
IFRS	International Financial Reporting Standards	UC	Unité de Compte
		VNC	Valeur Nette Comptable

Annexes

Annexe 1

S.02.01.02 : Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	3 787,50
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	18 405 795 472,77
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	684 271 373,50
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	178 510 807,77
Actions – cotées	R0110	178 510 807,77
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	14 683 981 578,83
Obligations d'État	R0140	4 994 812 125,69
Obligations d'entreprise	R0150	6 697 354 602,46
Titres structurés	R0160	2 991 814 850,68
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	2 776 723 712,67
Produits dérivés	R0190	82 308 000,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	3 765 973 448,76
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,00
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0,00
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0,00
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0,00
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	24 391 095,43
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 689 545,59
Autres créances (hors assurance)	R0380	82 502 148,83
Actions propres autodétenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	452 603 000,00
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	22 732 958 498,88

0

Passifs		
Provisions techniques non-vie.....	R0510	0,00
Provisions techniques non-vie (hors santé).....	R0520	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout.....	R0530	
Meilleure estimation.....	R0540	
Marge de risque.....	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie).....	R0560	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout.....	R0570	
Meilleure estimation.....	R0580	
Marge de risque.....	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés).....	R0600	17 521 808 508,96
Provisions techniques santé (similaire à la vie).....	R0610	31 088 686,81
Provisions techniques calculées comme un tout.....	R0620	
Meilleure estimation.....	R0630	16 433 968,88
Marge de risque.....	R0640	14 654 717,93
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés).....	R0650	17 490 719 822,15
Provisions techniques calculées comme un tout.....	R0660	
Meilleure estimation.....	R0670	17 407 395 637,33
Marge de risque.....	R0680	83 324 184,82
Provisions techniques UC et indexés.....	R0690	3 728 780 429,28
Provisions techniques calculées comme un tout.....	R0700	
Meilleure estimation.....	R0710	3 675 248 020,07
Marge de risque.....	R0720	53 532 409,21
Passifs éventuels.....	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques.....	R0750	1 174 918,00
Provisions pour retraite.....	R0760	2 398 072,68
Dépôts des réassureurs.....	R0770	
Passifs d'impôts différés.....	R0780	18 878 685,01
Produits dérivés.....	R0790	1 054 138,87
Dettes envers des établissements de crédit.....	R0800	97 742 138,87
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit.....	R0810	0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires.....	R0820	100 952 488,18
Dettes nées d'opérations de réassurance.....	R0830	3 017 797,19
Autres dettes (hors assurance).....	R0840	104 383 044,94
Passifs subordonnés.....	R0850	370 000 000,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base.....	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base.....	R0870	370 000 000,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus.....	R0880	
Total du passif.....	R0900	21 950 190 221,98
Excédent d'actif sur passif.....	R1000	782 768 276,90

Annexes (suite)

Annexe 2

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie										Engagements de réassurance vie			
	Assurance avec participation aux bénéfices			Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		C0270	C0280	C0300
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300					
Primes émises														
Brut.....	R1410	9 657 254,61	1 490 779 511,60	460 040 303,57	68 494 257,74									2 028 971 327,52
Part des réassureurs ..	R1420	154 543,29	4 009,82	0,00	2 770 693,20									2 929 246,31
Net	R1500	9 502 711,32	1 490 775 501,78	460 040 303,57	65 723 564,54			0,00			0,00		0,00	2 026 042 081,21
Primes acquises														
Brut.....	R1510	9 657 254,61	1 490 779 511,60	460 040 303,57	68 680 000,74									2 029 157 070,52
Part des réassureurs ..	R1520	154 543,29	4 009,82	0,00	2 770 693,20									2 929 246,31
Net	R1600	9 502 711,32	1 490 775 501,78	460 040 303,57	65 909 307,54			0,00			0,00		0,00	2 026 227 824,21
Charge de sinistres														
Brut.....	R1610	4 185 140,41	1 400 913 447,03	233 368 516,96	27 276 252,43									1 665 743 356,83
Part des réassureurs ..	R1620	1 249,66	53,55	0,00	1 346 952,48									1 348 255,69
Net	R1700	4 183 890,75	1 400 913 393,48	233 368 516,96	25 929 299,95			0,00			0,00		0,00	1 664 395 101,14
Variation des autres provisions techniques														
Brut.....	R1710	(93 043,00)	86 878 932,63	(187 649 575,07)	2 320 285,50									(98 543 399,94)
Part des réassureurs ..	R1720	40 436,67	0,00	0,00	99 302,81									139 739,48
Net	R1800	(133 479,67)	86 878 932,63	(187 649 575,07)	2 220 982,69			0,00			0,00		0,00	(98 683 139,42)
Dépenses engagées	R1900	562 369,26	52 471 272,36	5 535 744,66	2 451 044,35			0,00			0,00		0,00	61 020 430,63
Charges administratives														
Brut.....	R1910	206 413,14	3 480 386,75	844 791,62	859 128,61									5 390 720,12
Part des réassureurs ..	R1920	0,00	0,00	0,00	0,00									0,00
Net	R2000	206 413,14	3 480 386,75	844 791,62	859 128,61			0,00			0,00		0,00	5 390 720,12

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie										Engagements de réassurance vie	
	Assurance avec participation aux bénéfices			Assurance indexée et en unités de compte		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé			C0280	C0300
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300			
Frais de gestion des investissements												
Brut.....	R2010	12 759 181,44	847 012,44	251 267,16								13 857 461,04
Part des réassureurs ..	R2020	0,00	0,00	0,00								0,00
Net	R2100	12 759 181,44	847 012,44	251 267,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 857 461,04
Frais de gestion des sinistres												
Brut.....	R2110	108 413,84	7 507 169,77	1 250 796,42	322 574,52							9 188 954,55
Part des réassureurs ..	R2120	0,00	0,00	0,00	0,00							0,00
Net	R2200	108 413,84	7 507 169,77	1 250 796,42	322 574,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 188 954,55
Frais d'acquisition												
Brut.....	R2210	247 542,28	23 059 485,70	1 218 071,24	1 018 074,06							25 543 173,28
Part des réassureurs ..	R2220	0,00	0,00	0,00	0,00							0,00
Net	R2300	247 542,28	23 059 485,70	1 218 071,24	1 018 074,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 543 173,28
Frais généraux												
Brut.....	R2310	0,00	5 665 048,70	1 375 072,94	0,00							7 040 121,64
Part des réassureurs ..	R2320	0,00	0,00	0,00	0,00							0,00
Net	R2400	0,00	5 665 048,70	1 375 072,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 040 121,64
Autres dépenses.....	R2500											0,00
Total des dépenses ...	R2600											61 020 430,63
Montant total des rachats	R2700	0,00	1 140 200 287,03	197 879 632,52	10 739 621,40							1 348 819 540,95

Annexes (suite)

Annexe 3

S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie				
		Assurance avec participation aux bénéficiaires	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				
					C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Provisions techniques calculées comme un tout . . .	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout. . .	R0020								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque . . .									
Meilleure estimation									
Meilleure estimation brute . . .	R0030	17 426 715 245,68		3 675 248 020,07				(19 319 608,35)	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080								
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total .	R0090	17 426 715 245,68		3 675 248 020,07	0,00			(19 319 608,35)	
Marge de risque	R0100	70 295 589,59	53 532 409,21				13 028 595,23		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout. . .	R0110								
Meilleure estimation	R0120								
Marge de risque	R0130								
Provisions techniques – Total .	R0200	17 497 010 835,27	3 728 780 429,28				(6 291 013,12)		

Autres assurances vie		Assurance santé (assurance directe)								
Contrats avec options ou garanties	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	
		0,00	0,00						0,00	
		0,00	0,00						0,00	
		0,00	21 082 643 657,40		16 433 968,88				16 433 968,88	
		0,00	0,00						0,00	
0,00	0,00	0,00	21 082 643 657,40		16 433 968,88	0,00	0,00	0,00	16 433 968,88	
		0,00	136 856 594,03	14 654 717,93					14 654 717,93	
			0,00						0,00	
			0,00						0,00	
			0,00						0,00	
	0,00	0,00	21 219 500 251,43	31 088 686,81			0,00	0,00	31 088 686,81	

Annexes (suite)**Annexe 4**

S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques . . .	R0010	21 250 588 938,24	0,00	0,00	88 915 743,21	0,00
Fonds propres de base . .	R0020	1 149 428 274,69	0,00	0,00	(60 959 850,64)	0,00
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis . .	R0050	1 149 428 274,69	0,00	0,00	(60 959 850,65)	0,00
Capital de solvabilité requis	R0090	797 323 162,20	0,00	0,00	150 953 723,47	0,00
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	951 187 359,29	0,00	0,00	(56 127 668,64)	0,00
Minimum de capital requis	R0110	358 795 422,99	0,00	0,00	67 929 175,56	0,00

Annexe 5

S.23.01.01 : Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	115 000 000,00	115 000 000,00			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0,00				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00				
Fonds excédentaires	R0070	0,00				
Actions de préférence	R0090	0,00				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00				
Réserve de réconciliation	R0130	664 428 274,69	664 428 274,69			
Passifs subordonnés	R0140	370 000 000,00		100 000 000,00	270 000 000,00	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets.	R0160	0,00				0,00
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra.	R0180	0,00				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2.	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,00				
Total fonds propres de base après déductions.	R0290	1 149 428 274,69	779 428 274,69	100 000 000,00	270 000 000,00	0,00
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande.	R0300	0,00				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel.	R0310	0,00				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0,00				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00				

Annexes (suite)

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00			0,00	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis ..	R0500	1 149 428 274,69	779 428 274,69	100 000 000,00	270 000 000,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis ..	R0510	1 149 428 274,69	779 428 274,69	100 000 000,00	270 000 000,00	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis ..	R0540	1 149 428 274,69	779 428 274,69	100 000 000,00	270 000 000,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis ..	R0550	951 187 359,29	779 428 274,69	100 000 000,00	71 759 084,60	
Capital de solvabilité requis	R0580	797 323 162,20				
Minimum de capital requis	R0600	358 795 422,99				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,441609035				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	2,651057673				
		C0060				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	782 768 276,90				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	115 000 000,00				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés ..	R0740	3 340 002,21				
Réserve de réconciliation	R0760	664 428 274,69				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780					
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0,00				

Annexe 6

S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	661 104 962,22	1 396 432 244,28	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 585 740,91	5 685 297,62	
Risque de souscription en vie	R0030	177 678 837,23	402 435 772,37	
Risque de souscription en santé	R0040	20 059 033,98	20 059 033,98	
Risque de souscription en non-vie	R0050		0,00	
Diversification	R0060	(129 128 271,98)	(270 066 837,91)	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		0,00	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	733 300 302,37	1 554 545 510,35	
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	82 901 544,84		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	(821 245 207,98)		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	(18 878 685,01)		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	797 323 162,20		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	797 323 162,20		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

Annexes (suite)**Annexe 7**

S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCR NL	R0010	0,00	
			C0020
			C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente.....	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente.....	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle.....	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle.....	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle.....	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle....	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCR L	R0200	511 500 463,87	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	15 502 628 618,01	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	1 924 086 627,67	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	3 675 248 020,07	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé.	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie.	R0250		17 469 962 149,04

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	511 500 463,87
Capital de solvabilité requis	R0310	797 323 162,20
Plafond du MCR	R0320	358 795 422,99
Plancher du MCR	R0330	199 330 790,55
MCR combiné	R0340	358 795 422,99
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 200 000,00
Minimum de capital requis	R0400	358 795 422,99

Notes

© Copyright HSBC Assurances Vie (France) 2019
Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC Assurances Vie.

Publié par la Direction Financière, HSBC Assurances Vie (France)

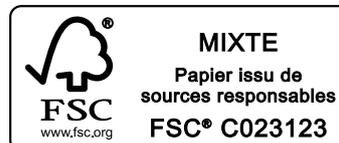
Couvertures conçues par Black Sun Plc, Londres ; pages intérieures conçues par Communications (Asia), The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong

Réalisé par Makheia, Paris, France

Fabrication : Paragon Transaction

Impression et fabrication en France

Le logo FSC® identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts gérées durablement selon les règles du Forest Stewardship Council®.



HSBC Assurances Vie (France)

Entreprise régie par le Code des Assurances
Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros
SIREN 338 075 062 RCS Paris
15 rue Vernet 75008 Paris
France